

NOTE D'ANALYSE

RECONQUÉRIR LA TERRE ROUGE

VOIES VERS UNE TRANSITION JUSTE EN GUINÉE

de Gaylor Montmasson-Clair, Lauren Hermanus et Soha Benchekroun

Janvier 2026



RÉSUMÉ

La Guinée contrôle 25 % des réserves de bauxite économiquement exploitable dans le monde et en constitue le plus grand producteur mondial. Cependant, elle a longtemps bénéficié uniquement d'une infime part de la valeur générée par la chaîne mondiale de la bauxite et de l'aluminium. Des décennies d'extraction sous domination étrangère, d'infrastructures enclavées, de contrôle institutionnel faible et de liens locaux limités ont produit une économie duale : une enclave minière à forte valeur fonctionnant aux côtés d'un secteur à faible productivité et hautement informel. Malgré la croissance économique, de nombreux Guinéens continuent de faire face à un accès réduit à l'électricité, aux services de première nécessité, à un emploi décent et aux opportunités de mobilité sociale.

La situation guinéenne pourrait s'apparenter au paradoxe de la richesse minière au milieu d'une pauvreté persistante, façonnée par des infrastructures bâties pour l'extraction plutôt que pour le développement national, des modèles de propriété étrangers restreignant le contrôle intérieur, et une capacité de transformation réduite. La progression sociale n'a pas non plus été concrétisée : l'emploi demeure réduit, les chaînes d'approvisionnement dépendent entièrement de l'importation et les efforts de développement communautaire restent disparates et insuffisants pour combler le besoin. De plus, les opérations minières ont provoqué des dégâts environnementaux et sociaux documentés, notamment la contamination de l'eau, la pollution de l'air et la dégradation des sols, sans l'application de mesures d'atténuation

ou de remédiation adéquates. De façon critique, plus de 90 % des exportations de bauxite de la Guinée sont destinés à la Chine, créant une dépendance structurelle qui expose le pays à des risques considérables si jamais la demande chinoise venait à baisser.

Un tournant décisif a vu le jour après la transition politique de 2021 lors de l'initiation par le gouvernement d'une application rigoureuse des conventions minières, la révision des cadres légaux, et l'affirmation de la souveraineté du pays sur ses ressources naturelles. Les réformes clés impliquent :

- l'application d'obligations longtemps ignorées pour la construction de raffineries d'alumine ;
- l'introduction d'un système de tarification de référence pour empêcher la manipulation des prix de transfert et la fuite des recettes ;
- l'annulation des licences minières non conformes ; et
- l'ambitieuse poursuite d'une transformation complète à travers la Vision Simandou 2040, reliant le secteur minier, le développement infrastructurel, la diversification industrielle, l'investissement public, et le développement du capital humain, comme voie d'accès au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2040.

De nouveaux pôles (ou « clusters ») de raffineries, notamment à Boké et à Boffa, indiquent un potentiel changement de l'exportation du minerai brut vers une production nationale d'alumine. Cependant, aucun d'entre eux n'est encore fonctionnel, et la trajectoire future demeure incertaine en raison des complexités financières, réglementaires et politiques.

Pour une analyse systématique de l'orientation stratégique de la Guinée, le présent papier développe un cadre conceptuel analytique catégorisant les options stratégiques de progression, identifie les leviers de politiques spécifiques, et examine les mécanismes de mise en oeuvre. Les présentes interventions sont des propositions et non des prescriptions, destinées à catalyser le dialogue stratégique et l'action. Elles comprennent :

- la chaîne de valeur, la progression industrielle et économique (ex. : la maximisation de la rente minière, le développement de l'alumine ou de l'aluminium, la diversification économique, la mutualisation infrastructurelle) ;
- la progression sociale (ex. : la qualité de l'emploi, le développement des entreprises, des compétences, les bénéfices communautaires, les modèles de propriété) ; et
- la progression environnementale (ex. : la réglementation, la réduction des dégâts, les approches régénératives, les normes écologiques de chaînes d'approvisionnement).

À tous les niveaux, la progression nécessite des capacités solides de l'état, une politique de mise en oeuvre cohérente, et un engagement coordonné entre le gouvernement, le secteur privé, les communautés et les partenaires internationaux. Aucune intervention unique ne saurait produire la transformation, car le progrès dépend de l'alignement de plusieurs leviers au fil du temps.

La Guinée se trouve actuellement à un moment décisif. Si les réformes en cours sont soutenues, le pays pourrait quitter de nombreuses décennies de dépendance extractive pour une transition juste comprenant l'enrichissement, une industrialisation diversifiée, des résultats sociaux améliorés et une gestion environnementale plus rigoureuse. Le succès, cependant, repose sur la force institutionnelle, la stabilité politique et la capacité du pays à renégocier ses rapports aux acteurs miniers internationaux.

TABLE DES MATIÈRES

	Résumé	P2
1	— Introduction	P5
2	— Le paradoxe guinéen : richesse minérale et pauvreté persistante	P9
	Une structure économique dualiste	P10
	Réseaux d'infrastructures captifs et limités	P16
	Amélioration sociale non réalisée	P17
3	— Le secteur de la bauxite de Guinée : production sans transformation	P20
	Du statut d'acteur marginal au statut de géant mondial	P21
	Un paysage minier dominé par l'étranger	P24
	Une économie enclavée : absence de liens nationaux	P24
	Amélioration de la chaîne de valeur : création de nouvelles raffineries	P29
4	— Stratégie guinéenne de la valorisation locale	P35
	L'affirmation de la souveraineté : réformes politiques et institutionnelles	P36
	Comblar l'écart de recettes : réformes fiscales et tarification équitable	P40
	Application du contenu local et de la valorisation locale	P45
5	— Voies stratégiques pour une transition juste	P51
	Caractérisation des options stratégiques de la Guinée pour l'atteinte d'une amélioration de la valeur	P53
	Caractérisation des options de progression de la chaîne de valeur, industrielle et économique	P 54
	Caractérisation des options de progression sociale et environnementale	P56
6	— Conclusion	P67
7	— Références	P70

1

INTRODUCTION



La terre rouge des plateaux vallonnés du nord-ouest de la région de Boké en Guinée se positionne au cœur de l'industrie mondiale de l'aluminium. Ce sous-sol est riche en bauxite, minéral brut de production de l'aluminium, soutenant une chaîne de valeur mondiale (CVM) pour la production de produits présents partout dans la vie contemporaine. Ce petit pays d'Afrique occidentale s'est érigé en géant dans le marché mondial à cause de cet « or rouge ». En pratique, le cas d'étude de la Guinée est important pour la compréhension pour la compréhension des risques socio-économiques et les opportunités liées à la transition minérale, y compris les ambitions et les actions politiques et économiques à l'échelle du pays.

La Guinée s'étend sur 245 857 km², soit la taille du Royaume-Uni, du Ghana ou de l'Oregon aux États-Unis. Malgré cette empreinte géographique modeste, sa localisation reste importante sur le plan stratégique. Située sur la côte atlantique et limitrophe avec six pays, la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone, elle sert de charnière géographique entre les routes de commerce maritimes et les corridors intérieurs s'étendant vers le Sahel et l'Afrique centrale ou de l'Ouest.



La bauxite de haute qualité et à faible teneur en silice de Guinée est devenue indispensable dans les chaînes d'approvisionnement pour la fabrication de produits de construction, machinerie, équipement et emballage. Dans le secteur des machines et de l'équipement, l'aluminium dérivé de la bauxite de Guinée est utilisé dans les coques et les châssis des machines industrielles, les composants des outils des machines, les systèmes conducteurs, les parties de machines agricoles, les échangeurs thermiques et les systèmes de refroidissement qui constituent la base de la production moderne. En matière d'emballage, il permet la production étendue des cannettes de boisson, des contenants alimentaires, des bombes aérosol, des feuilles pharmaceutiques et des sachets laminés, indispensables pour les produits à longue durée de conservation. L'aluminium constitue également un élément capital dans les ménages et les appareils électriques industriels, partant des réfrigérateurs, des climatiseurs, des machines à laver, des fours, et micro-ondes aux ordinateurs portables, aux téléphones intelligents et aux petits appareils domestiques, où sa nature légère, sa conductivité et ses propriétés de dissipation thermique sont essentielles pour la performance. La bauxite est également essentielle pour le système énergétique mondial, y compris les infrastructures électriques et le transport, tous deux utiles pour parvenir à la neutralité carbone au niveau mondial.

Cependant, des décennies durant, la relation de la Guinée avec la richesse de sa bauxite était caractérisée par un paradoxe patent : des ressources naturelles abondantes associées à une récupération de la valeur (« value capture ») limitée au niveau national. De l'extraction coloniale en passant par les premières années d'indépendance jusqu'à

l'heure actuelle, l'économie de la bauxite du pays reposait sur des vagues successives d'investissements étrangers ayant suivi les modèles d'extraction, maximisant la valeur de l'extraction au détriment des bénéfices retenus au niveau national.

Malgré la formulation d'ambitions pour la transformation locale depuis les années 1950, la Guinée n'a jamais réussi à développer des opérations couvrant toute la chaîne de valeur, de l'extraction minière à la fusion de l'aluminium. Tout comme dans plusieurs pays riches en ressources dans le Sud, les éventuels dividendes industriels, économiques et sociaux de progression de la chaîne de valeur se matérialisent rarement en pratique, tandis que les dégâts sociaux et environnementaux liés à l'activité extractive sont à la fois de longue durée et persistants (Barrientos et coll., 2011 ; Krishnan et coll., 2023 ; Montmasson-Clair et coll., 2024b).

À la suite du coup d'État de septembre 2021, le gouvernement guinéen s'est lancé dans un programme ambitieux en faveur de la création de valeur locale. Le pays a exprimé sa détermination à contrôler et à tirer profit de ses ressources naturelles, en prenant des mesures concrètes pour l'application des règles existantes, la révision des conventions minières et la discipline des opérateurs non conformes. Les nouveaux plans de valorisation locale de la bauxite impliquent le développement de raffineries d'alumine et un écosystème industriel plus intégré. Ces changements nationaux sont en intersection avec le changement des dynamiques internationales. Une compétition mondiale autour des minerais, conduite par la demande « écologique », numérique et militaire se déroule au milieu d'une arène géopolitique volatile où les grandes puissances recherchent de l'influence et l'accès au marché.

Il s'agit d'un moment pivot pour la Guinée : après des décennies d'aspiration à une progression de la chaîne de valeur sans perception significative en termes de valorisation de ses richesses minérales, la question qui se pose actuellement est celle de la possibilité de réaliser de vrais progrès. Dans la mesure où cet objectif est atteignable, une question tout aussi importante demeure : celle de savoir si des investissements industriels, sociaux et environnementaux plus larges pourraient positionner le pays sur une trajectoire de transition juste. La réponse à ces questions nécessite de naviguer dans un contexte d'opportunités complexe et parfois opaque, pour démêler les objectifs se chevauchant et les intérêts concurrents.

La présente note aborde les deux questions visant à contribuer à la conception des voies vers une « transition juste » pour la chaîne de valeur de la bauxite et l'aluminium. Elle établit une base de référence des développements actuels et des plans de progression, tout en identifiant des opportunités supplémentaires pour davantage progrès économique, social et environnemental.

L'analyse débute par une description de la structure économique guinéenne, mettant en relief la fonction pivot de la bauxite. Elle examine ensuite les initiatives de politiques récentes visant à sécuriser davantage de valeur au niveau national. Elle présente ensuite « une banque d'options » de leviers stratégiques visant à générer et à conserver des bénéfices plus grands à l'intérieur du pays.

La présente note s'inspire à la fois de données quantitatives issues de fichiers administratifs officiels, de bases de données économiques, et des sources secondaires, et de preuves qualitatives recueillies dans des documents de politiques, la littérature secondaire, les entretiens avec les parties prenantes et le travail de terrain. Il se construit sur le travail parallèle des auteurs sur les minerais à travers d'autres chaînes de valeur et géographies, ainsi que des orientations internationales en la matière. Le présent rapport cherche enfin à dévoiler la façon dont la Guinée – et par ricochet, d'autres pays riches en ressources évoluant dans la transition minérale mondiale – pourraient élaborer une voie beaucoup plus équitable vers l'avenir.¹

2 **LE PARADOXE GUINÉEN :** RICHESSE MINÉRALE ET PAUVRETÉ PERSISTANTE



La richesse naturelle guinéenne devrait être une source d'abondance pour son peuple. Cependant, la pauvreté et l'exclusion des structures économiques formelles restent répandues. Une structure économique dualiste, jumelée à des réseaux d'infrastructures captifs, n'a permis aucune progression sociale significative en

faveur du peuple guinéen. La présente section fait ressortir les contours socio-économiques clés de la Guinée, mettant en lumière les tendances macroéconomiques, le développement infrastructurel et les dynamiques sociales pertinentes.

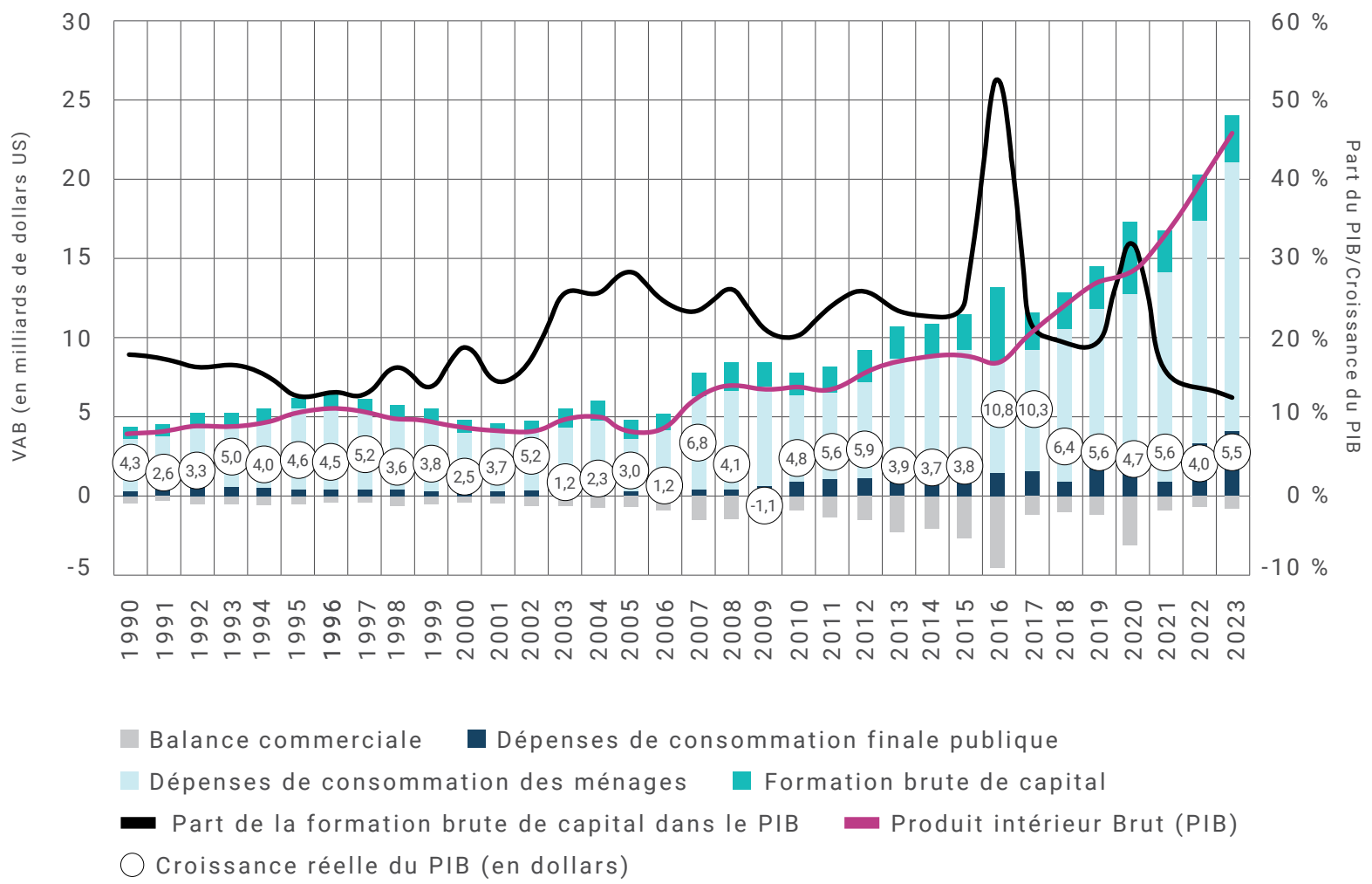
UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE DUALISTE

L'économie guinéenne repose sur l'exploitation minière et l'agriculture. En plus de la bauxite, le pays regorge de vastes réserves d'or et de minerais de fer, ainsi que des remarquables de diamants, d'uranium, de nickel, de manganèse, de cobalt et de lithium. La Guinée jouit d'un sol fertile, abritant divers écosystèmes, des mangroves aux riches forêts, et est capable de soutenir une production agricole à grande échelle.

En réalité, l'économie guinéenne est dualiste de nature. D'une part, le secteur minier national a bénéficié d'investissements directs étrangers considérables, entraînant le progrès dans des indicateurs macroéconomiques clés, tel que le produit intérieur brut (PIB), mais avec un lien réduit par rapport au reste de la société. D'autre part, une économie largement axée sur la survie, enracinée dans une agriculture à faible valeur ajoutée, le commerce de détail et les services personnels, offre de faibles moyens de subsistance à la majorité du peuple guinéen. Tel que nous l'avons souligné dans la Figure 5, l'économie est dominée par le secteur informel (UNIDO & Global Policy Incubator, 2021).

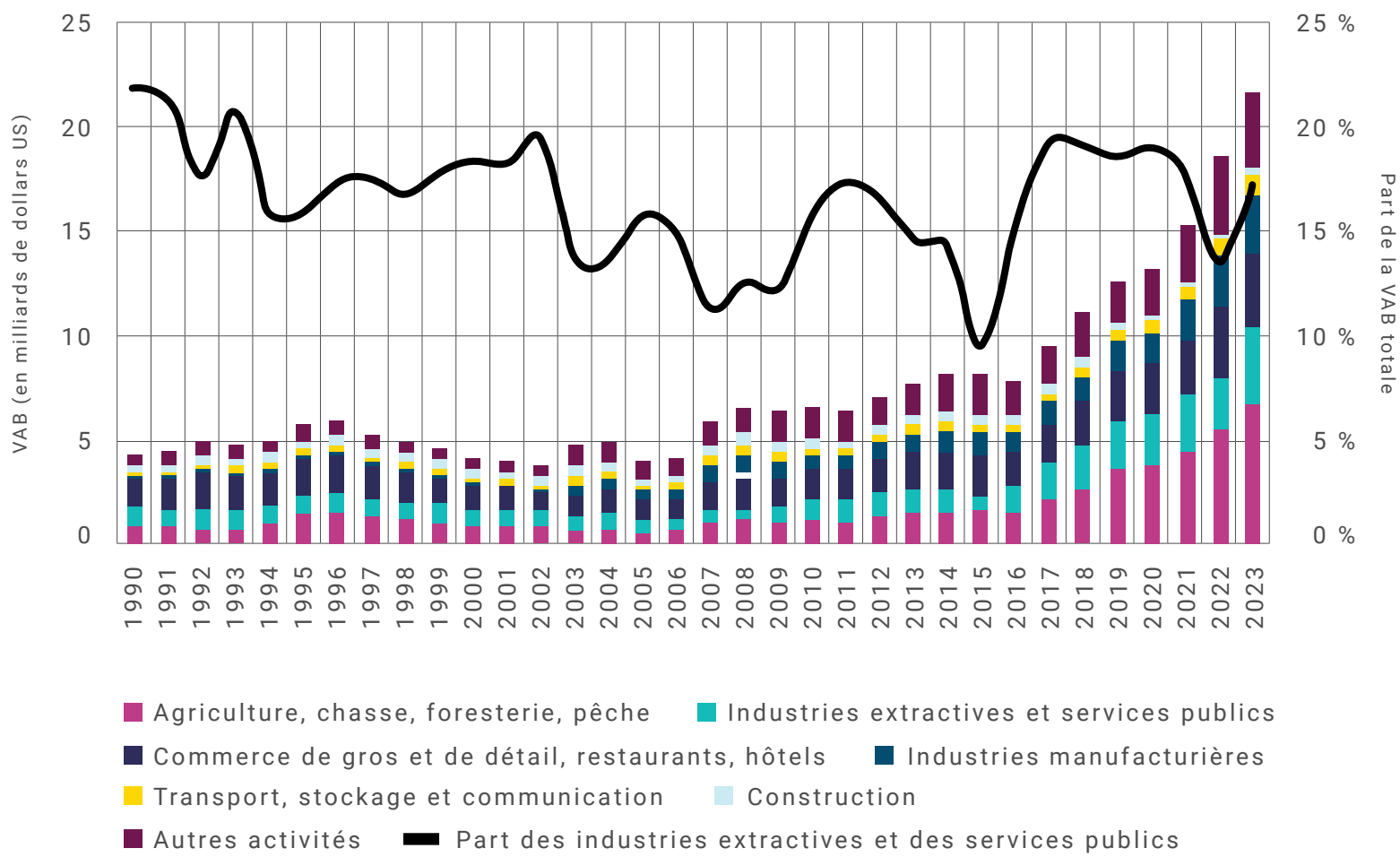
Après des décennies de développement disparate, la Guinée est entrée dans une période de performance économique plus stable, avec un PIB ayant augmenté au cours des dernières années. La Figure 1 démontre qu'en 2024, le PIB s'élevait à 25,3 milliards de dollars américains, soit une hausse de 5,7 % (en valeur réelle) depuis 2023. L'investissement étranger direct, principalement dans le secteur minier, a provoqué des avancées d'une expansion économique accélérée. En plus de la croissance économique basée sur l'exploitation minière, les dépenses du gouvernement ont considérablement augmenté par rapport à leur faible niveau antérieur. Toutefois, la consommation des ménages locaux, qui génère une valeur ajoutée marginale, voire nulle, demeure un point d'ancrage clé de l'économie nationale.

FIGURE 1: PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET VALEUR AJOUTÉE BRUTE DE LA GUINÉE, PAR TYPE DE DÉPENSES



Source: Auteurs, d'après les données de UNdata

FIGURE 2: VALEUR AJOUTÉE BRUTE DE LA GUINÉE, PAR SECTEUR



Source: Auteurs, d'après les données de UNdata

De manière plus générale, la prédominance continue de la demande provenant des ménages, nonobstant le vaste investissement minier, met en relief une économie extractive où les ressources minérales produisent seulement des gains économiques locaux modestes.

Cette situation renforce un modèle où la consommation des ménages, plutôt que la production économique productive, stimule l'économie. Malgré son poids économique, l'exploitation minière a généré seulement 17 % de la valeur ajoutée du pays en 2023, tout comme le secteur du commerce de gros et de détail (voir la Figure 2).

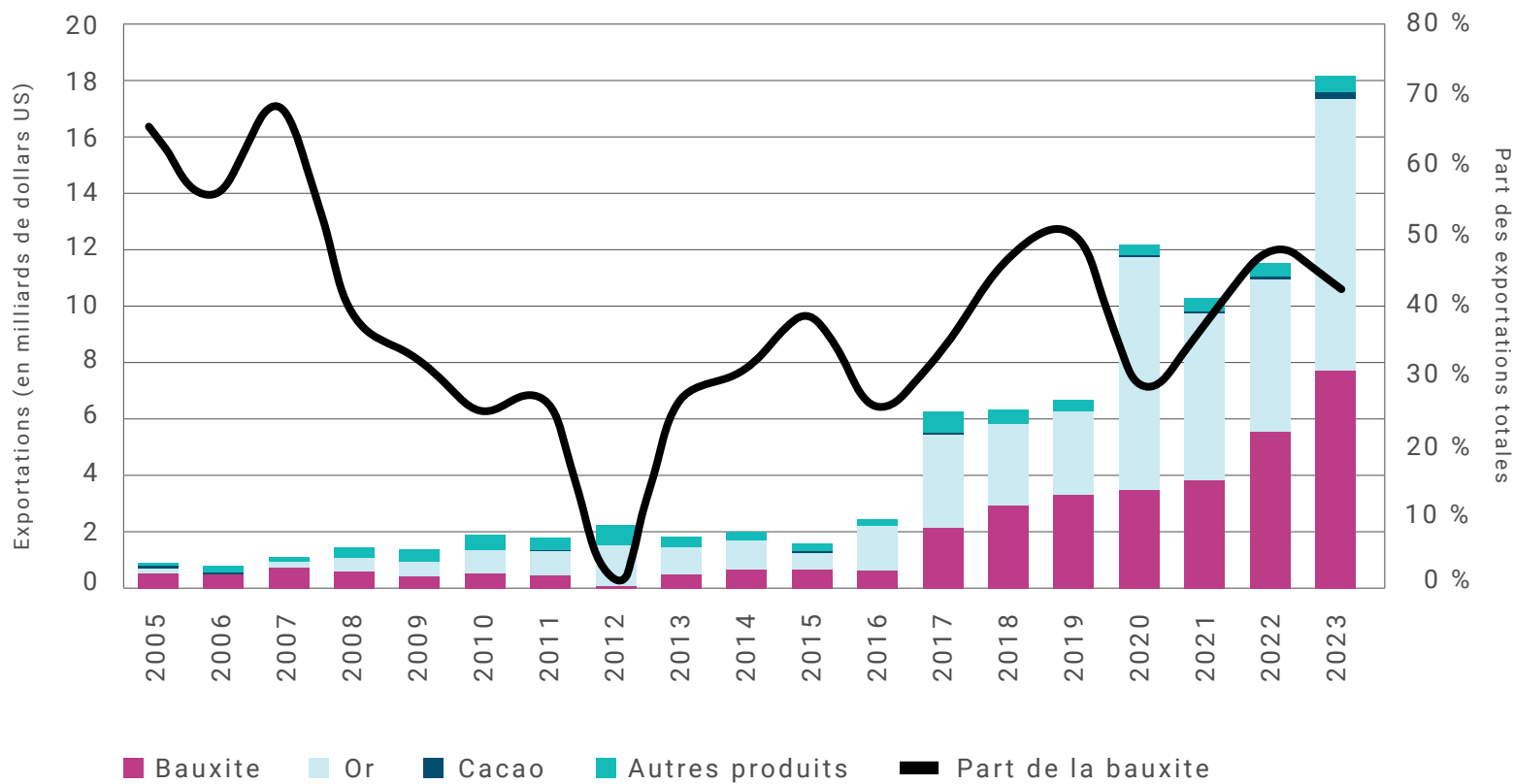
L'exploitation minière, notamment illustrée par le cas de la production de la bauxite (voir la Section 3), fonctionne comme une enclave économique (Baldé, 2025).

Le secteur minier n'est pas relié aux autres activités locales, et présente uniquement des liens minimes, en amont, en aval ou connexes avec le reste de l'économie (Gereffi & Lee, 2016a ; Humphrey & Schmitz, 2002 ; Pipkin & Fuentes, 2017). Des éléments clés dans le secteur minier, y compris les machines lourdes (tels que les camions et les pelles mécaniques) et les chaînes d'approvisionnement les soutenant (ex. : argent et acier, ainsi qu'une grande quantité de ciment), ont toujours été importés dans le temps. Lorsque la production est présente, elle est tout aussi minime, ne représentant que 12 % de la valeur ajoutée brute (VAB) de l'économie en 2023. En guise de comparaison, les activités agricoles primaires à faible valeur ajoutée représentaient environ un tiers (31 %) de la production nationale la même année.

La balance commerciale guinéenne reflète également la position périphérique de l'extraction minière dans l'économie guinéenne.

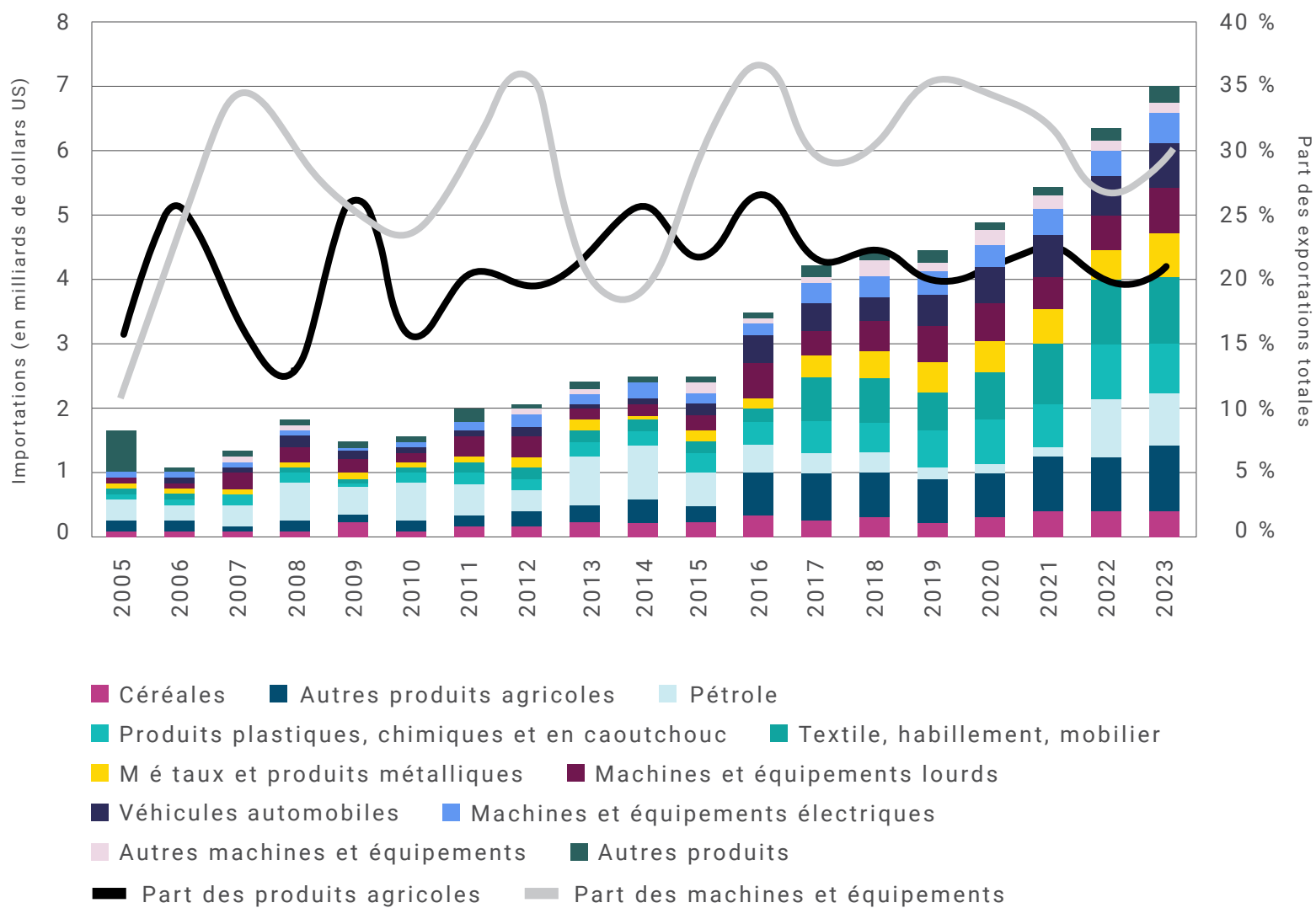
Les exportations sont fortement concentrées sur l'or et la bauxite, qui représentaient conjointement 96 % de la valeur d'exportation en 2023, comme le démontre la Figure 3. Les seules autres exportations remarquables sont les fèves de cacao et les noix de coco. Les importations (voir la Figure 4) sont tout aussi stimulées par l'industrie minière et le développement d'infrastructures associé. Une part remarquable des importations est constituée de machines et d'équipements (38 % en 2024) ainsi que de fer et d'acier (12 %). Les biens agricoles (20 %), majoritairement représentés par le riz, le sucre, l'huile de palme et le poulet, ainsi que les produits ménagers et de consommation courante, tels que le textile, les vêtements et le mobilier (13 %), complètent ce tableau.

FIGURE 3: EXPORTATIONS GUINÉENNES DE MARCHANDISES



Source: Auteurs, d'après les données de TradeMap

FIGURE 4: IMPORTATIONS GUINÉENNES DE MARCHANDISES



Source: Auteurs, d'après les données de TradeMap

RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES CAPTIFS ET LIMITÉS

Le développement enclavé du secteur minier guinéen en expansion est évident dans la distribution et la qualité des réseaux infrastructurels du pays. Les réseaux infrastructurels contraignants limitent non seulement la productivité économique, mais posent également des défis substantiels pour le traitement et les activités de valeur ajoutée recherchées par la Guinée pour le développement de son secteur minier.

Le réseau routier guinéen s'étend sur plus de 45000 kilomètres, mais seulement environ 6 % (moins de 2800 km) des routes nationales sont bitumées, créant des barrières considérables à l'accès aux marchés et à l'insertion économique de la population, le plus souvent exclue du secteur minier. Par exemple, la qualité des 270 km de route nationale partant de la capitale, Conakry, à la région minière de bauxite de Boké, varie sur la distance, mais elle est généralement mauvaise, et inadéquate pour le nombre de passagers et le transport des marchandises entre les deux régions.

Juxtaposé avec le trafic routier réduit, l'infrastructure ferroviaire (environ 1000 km) est mieux conservée que les routes, mais inaccessible au plus grand nombre (Tietz, 2022). La ligne ferroviaire historique Kamsar-Kankan n'étant plus fonctionnelle, le manque de liens économiques entre les différentes régions obstrue la mobilité des personnes et des biens. Les chemins de fer, tout comme les autres infrastructures clés permettant l'extraction de valeur comme les ports et les centrales électriques, sont des biens privés. Comme il est indiqué dans la Section 3, dans le cas de l'exploitation de la bauxite, cette situation

a conduit à l'émergence de plusieurs réseaux parallèles d'infrastructures, utilisés exclusivement par les entreprises d'extraction minières pour servir leurs besoins propres. Fria, la ville ayant émergé du site de raffinerie d'alumine (voir la Section 3), en est un exemple. Elle a été conçue comme « ville entreprise » avec presque toutes les infrastructures et activités économiques dans une certaine mesure, liées à la bauxite et à la production d'alumine (Knierzinger, 2018).

En termes d'infrastructure électrique à grande échelle, deux tiers de la production électrique provenaient des sources hydroélectriques en 2022. La Guinée, connue comme le château d'eau de l'Afrique dans le sens où elle est le point de départ de plusieurs fleuves de la Gambie, du Niger et du Sénégal, possède un important potentiel hydroélectrique. Les principales centrales hydroélectriques comprennent Souapiti (550 MW), Kaléta (240 MW), et Garafiri (75 MW), et une série de projets sont en cours de développement, comme le barrage d'Amaria (300 MW) (BAD, 2021).

Les deux plus grandes centrales hydroélectriques (Souapiti et Kaléta) sont exploitées par la China International Water & Electric Corporation (CWE), qui possède également des parts dans les deux véhicules à usage spécial chargés de l'exploitation des barrages artificiels (à hauteur de 51 % et 49 % respectivement, aux côtés de l'entreprise publique Électricité de Guinée). Les barrages les plus petits sont la propriété de la société nationale d'électricité et sont directement exploités par celle-ci. La Guinée possède également un potentiel énergétique solaire remarquable. Plusieurs projets sont en cours

d'élaboration, y compris la centrale solaire photovoltaïque de Khoumagueli (40 MW) et les parcs solaires jumeaux de Kankan et Siguiri (BAD, 2021).

Cependant, le pays reste dépendant des grandes importations de pétrole, en particulier pour l'usage commercial et industriel. Un total de 12 stations électriques thermiques, majoritairement exploitées par des producteurs d'électricité indépendants, fournissent l'électricité au réseau, conjointement avec diverses opérations minières (BAD, 2021). En 2023, le gouvernement a signé un accord avec une société américaine West Africa LNG Group, Inc (WA-LNG) pour la construction d'une infrastructure de production électrique à partir du gaz dotée d'une capacité de 1800 MW (Klein, 2024).

Dans le futur, la Guinée entend se positionner comme un exportateur énergétique clé dans la région à travers le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain.² En plus de la construction d'infrastructures de transmission nationale, le pays fait partie de trois grands projets régionaux d'interconnexion, notamment a) l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) et le projet d'interconnexion entre la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie et le Sénégal ; b) le projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée; et c) le projet d'interconnexion Guinée-Mali (BAD, 2021).

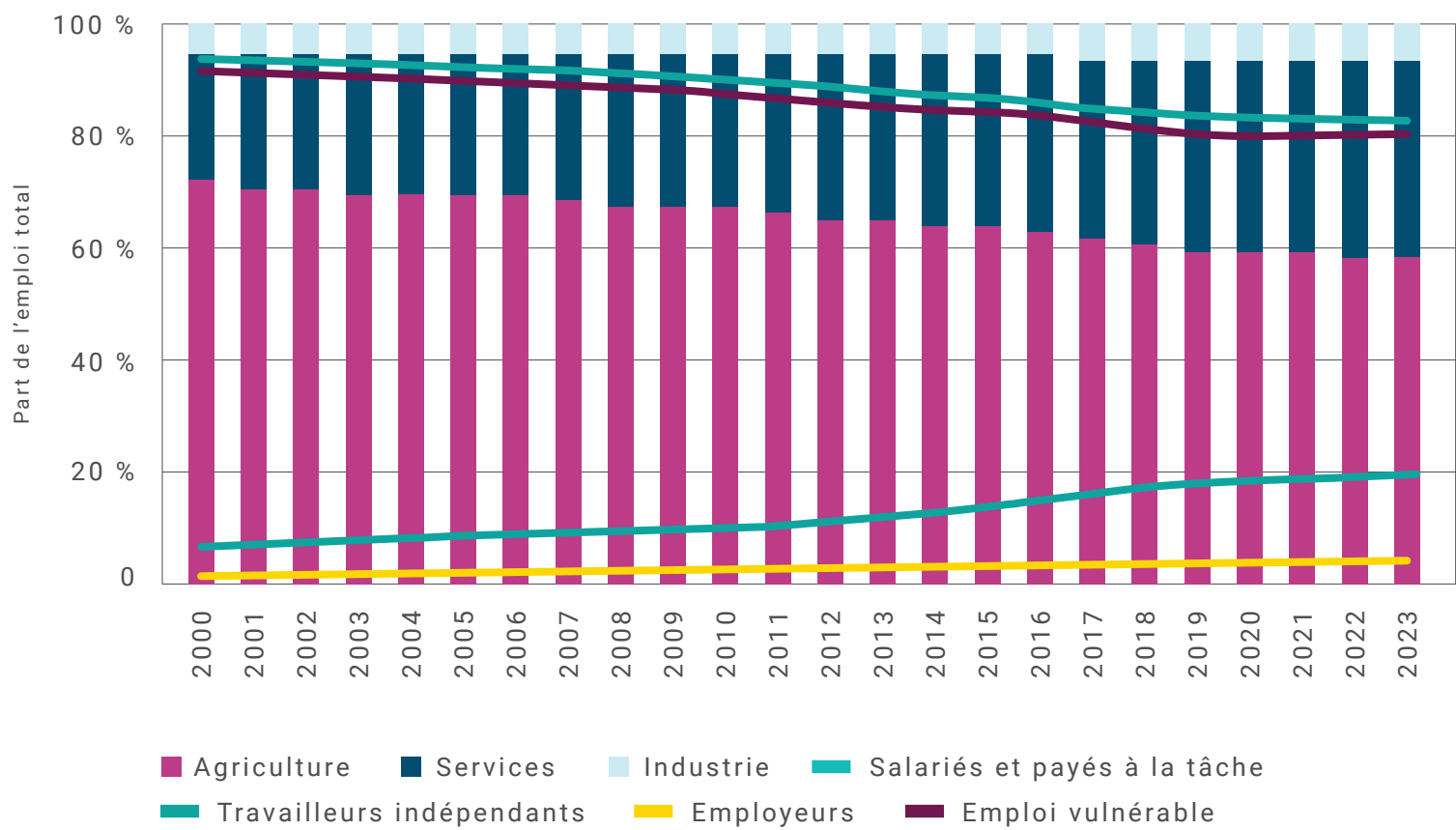
PROGRESSION SOCIALE NON RÉALISÉE

L'économie duale décrite ci-dessus, combinée aux réseaux d'infrastructures captifs, n'a point créé des conditions pour une quelconque « progression sociale »³ nationale. Alors que la majorité de la population reste coincée dans des activités de survie à faible valeur ajoutée, l'accès aux services modernes continue d'être extrêmement contraignant et insuffisant pour faire sortir la population de la pauvreté.

L'emploi suit la structure économique décrite dans la Section 2.1. Une économie largement axée sur la survie, enracinée dans une agriculture à faible valeur ajoutée, le commerce de détail et les services personnels, offre des moyens de subsistance à la majorité des Guinéens.

Comme le montre la Figure 5, l'économie est dominée par le secteur informel, générateur de la plupart des emplois (>95 %) et environ la moitié du PIB (UNIDO & Global Policy Incubator, 2021). Environ quatre emplois sur cinq en 2023 ont été classés comme vulnérables. Les travailleurs rémunérés à la tâche et les salariés représentaient 18 % de l'emploi en 2023. La même année, l'agriculture représentait plus de la moitié (58 %) de l'emploi. Globalement, les activités industrielles représentaient juste 7 % de l'emploi en 2023, comparées aux 35 % pour les services.

FIGURE 5: DYNAMIQUES DE L'EMPLOI EN GUINÉE



Source: Auteurs, d'après les données de la Banque mondiale

Malgré ce paysage difficile de l'emploi, après une période de stagnation prolongée, le revenu national brut par habitant de la Guinée a augmenté depuis 2014. Ce fait a permis au pays de passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu moyen, selon les catégorisations de la Banque mondiale, avec un revenu national brut par habitant de 1350 dollars américains en 2023 (données de la Banque mondiale, méthode Atlas).

Cette figure dissimule une réalité beaucoup plus complexe pour les Guinéens. La trajectoire de croissance récente ne s'est pas encore traduite par une progression généralisée du niveau de vie pour les 14,5 millions habitants du pays. La pauvreté multidimensionnelle atteignait les 46 % de la population en 2018, en deçà des 64 % observés en 2012 (données de la Banque mondiale⁴).

Alors que le progrès est remarquable, les taux de privation et les déficits infrastructurels constituent l'une des contraintes les plus importantes au progrès social. Seule près de la moitié (51 % en 2023) de la population a accès à l'électricité. D'importantes disparités existent entre les contextes urbains (93 %) et ruraux (26 %). En outre, même avec un accès formel à l'électricité, la plus grande majorité des Guinéens manque d'accès à des installations de cuisson propres (96 % selon l'AIE), obligeant la plupart des ménages à dépendre de la biomasse traditionnelle pour leurs besoins énergétiques. Les ménages dépendent du feu de bois à 85 % pour leurs besoins énergétiques domestiques. Alors que l'accès aux services d'eau potable de base (72 % en 2022) est plus avancé, l'accès aux services de santé de base (31 %) et les installations de lavage des mains de base (21 %) restent tout de même en deçà

des attentes (données de l'OMS et de l'UNICEF⁵). La couverture de la bande passante atteint uniquement 27 % de la population (données de l'Union Internationale des télécommunications de 2023⁶). L'absence d'infrastructures pour la gestion des déchets de manière fiable au niveau écologique crée des conséquences sociales (santé et sécurité) et environnementales (eau, sol et pollution aérienne) considérables (Barry et coll., 2024 ; Diallo et coll., 2025).

L'indice de développement humain de la Guinée (données du PNUD⁷) de 0,5 en 2023 se classe parmi les plus faibles au monde (179e sur 193 pays), positionnant le pays dans la catégorie des pays à « faible développement humain » et reflétant de faibles résultats en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie. L'espérance de vie reste considérablement faible, environ 61 ans (2023), avec d'importantes inégalités au niveau du genre (59,5 ans pour les hommes et 62,3 ans pour les femmes), tandis que la mortalité maternelle s'élève à 494 décès pour 100 000 naissances vivantes et la mortalité infantile à 62 pour 1000 naissances infantiles (données de l'UNICEF de 2023), l'un des taux les plus élevés au monde.

Les résultats scolaires sont également préoccupants. L'alphabétisation des adultes s'élevait uniquement à 45 % en 2021, drastiquement en deçà de la moyenne mondiale, estimée à 87 %, avec des inégalités aiguës au niveau du genre, affectant le niveau scolaire des femmes. Dans la même année, le taux de scolarisation au primaire s'élevait à 70 % pour les garçons et à 56 % pour les filles, tandis que le taux de scolarisation au premier cycle du secondaire était plus faible avec seulement 39 % pour les garçons et 31 % pour les filles (données de l'UNESCO⁸).

3

LE SECTEUR DE LA BAUXITE DE GUINÉE : PRODUCTION SANS TRANSFORMATION



La présente section révèle les dynamiques passées et en cours dans la chaîne de valeur nationale, posant les fondations pour l'identification d'opportunités de progression.

Les inégalités sociales décrites plus haut sont intrinsèquement rattachées à la chaîne de valeur de la bauxite. La Guinée en est le premier producteur mondial. Depuis longtemps, par

contre, le pays est resté cantonné au stade préliminaire de la chaîne de valeur. Les liens en amont sont quasiment inexistants, tandis que les liens en aval se limitent à une raffinerie d'alumine constamment sous-performante. Les nouveaux développements de raffinerie d'alumine visent à changer cette image.

DU STATUT D'ACTEUR MARGINAL AU STATUT DE GÉANT MONDIAL

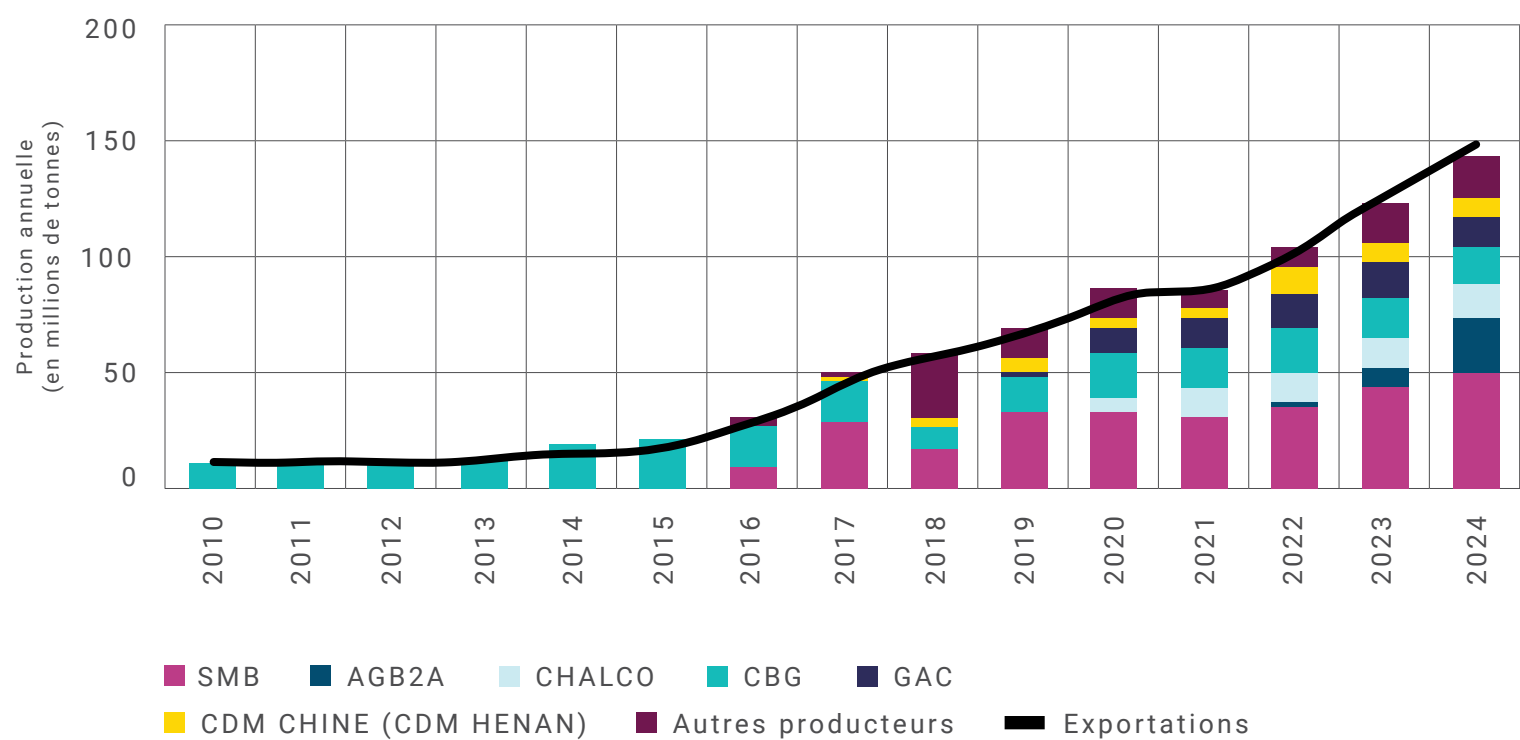
La Guinée possède la plus grande réserve de bauxite (7,4 milliards de tonnes), avec 25 % de gisements considérés comme économiquement exploitables en 2025, devant l'Australie (12 %) et le Vietnam (11 %) (Montmasson-Clair & Hermanus, 2025).

Après avoir talonné l'Australie pendant de nombreuses années, la Guinée est devenue le plus grand producteur de bauxite mondial depuis 2023. Durant cette année, la Guinée a produit plus d'un quart (28 %) de la bauxite mondiale, devant l'Australie (24 %). La Chine se positionnait tout juste après, suivie du Brésil, de l'Indonésie et de l'Inde. La production de la bauxite en Guinée a considérablement augmenté durant les deux dernières décennies. Estimée à environ 13 millions de tonnes en 2010 (seulement 6 % de la production mondiale), la production est passée à plus de 140 millions de tonnes en 2024, marquant une forte augmentation depuis 2016. Comme le montre la Figure 6, en l'espace d'une décennie, la production de la bauxite a septuplé. Cette production pourrait davantage croître en 2025.

De la même façon, le statut de la Guinée comme leader mondial en exportation de bauxite a été consolidé au cours des deux dernières décennies. Avec une croissance de 2 % en 2012, la Guinée représentait 80 % des exportations mondiales (en valeur) en 2022. Cette situation révèle une double réalité : La Guinée ne dispose pas d'une capacité significative de valorisation locale, tandis que tous les autres principaux producteurs de bauxite abritent des industries en aval remarquables au niveau national (Montmasson-Clair & Hermanus, 2025).

L'expansion rapide de l'exploitation minière de la bauxite en Guinée et les exportations ont créé une dépendance à deux étapes en Guinée. Premièrement, la structure d'exportation du pays se focalise grandement sur l'aluminium brut : la bauxite représentait 42 % du total des exportations en 2023, coïncidant avec le pourcentage de l'or. Même si le gouvernement entend démarrer d'importantes quantités d'exportations de fer brut dans un futur proche (voir l'Encadré 2 sur le programme Simandou), la dépendance par rapport aux matières premières

FIGURE 6: PRODUCTION DE BAUXITE EN GUINÉE (EN MILLIONS DE TONNES)

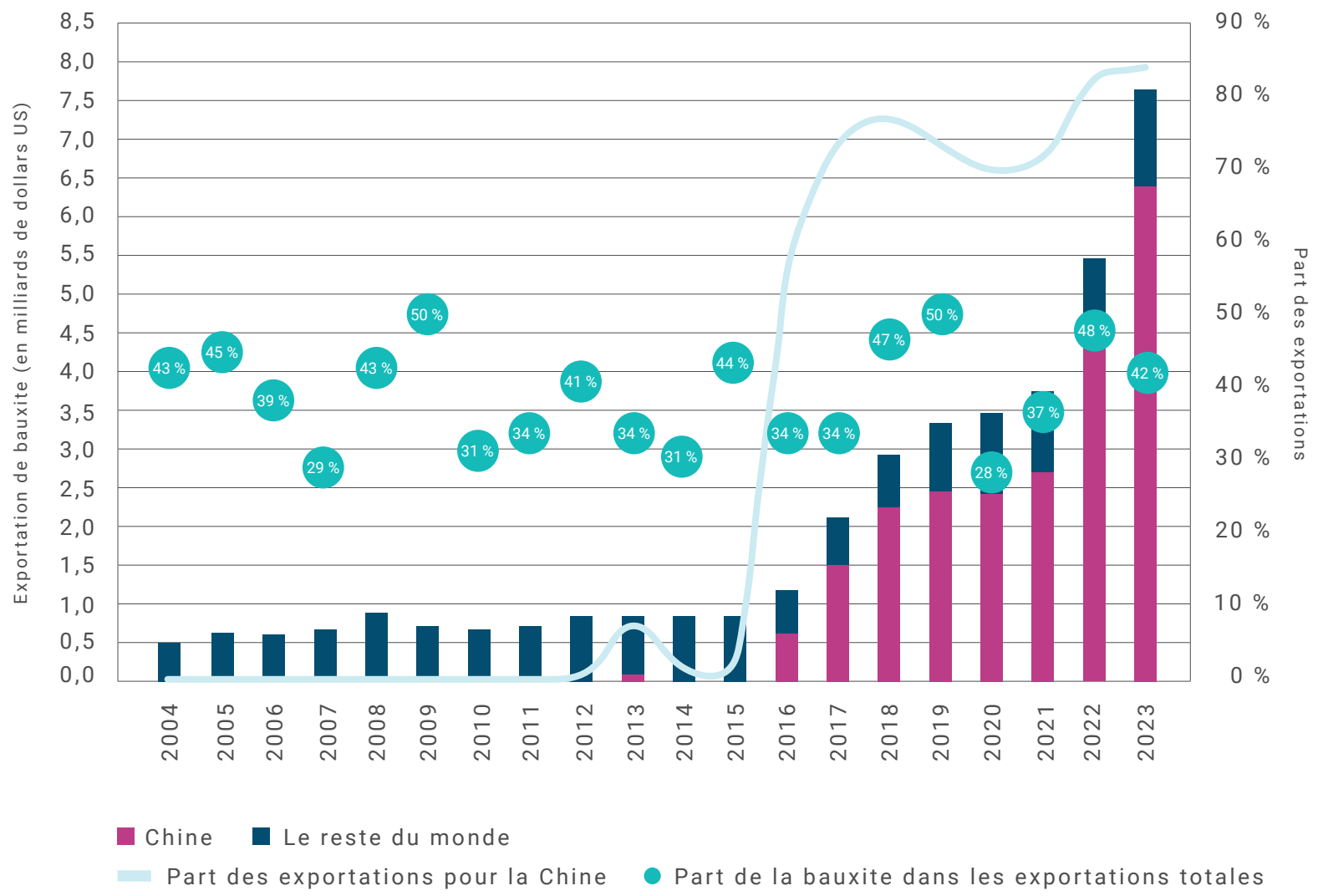


Source: Auteurs, d'après les données de l'Institut National de la Statistique de Guinée

minérales ne diminuera pas. Deuxièmement, le secteur de la bauxite de Guinée est étroitement lié à la demande chinoise. En 2023, 92 % des exportations de la bauxite de Guinée étaient destinés à l'industrie de l'aluminium chinoise (voir la Figure 7). Bien que la présente demande

ait entraîné une croissance remarquable au cours de la dernière décennie, et qu'elle devrait se poursuivre à court et à moyen terme, elle expose également la Guinée à de grands risques si jamais la demande chinoise venait à décliner.

FIGURE 7: EXPORTATIONS DE BAUXITE DE GUINÉE



Source: Auteurs, d'après les données de TradeMap

UN PAYSAGE MINIER DOMINÉ PAR L'ÉTRANGER

Le paysage de la production de bauxite en Guinée est caractérisé par quelques acteurs dominants.

En 2024, comme le décrit la Figure 6, la Société minière de Boké (SMB) représentait le plus grand producteur dans le pays, suivi de l'Alliance guinéenne de Bauxite, d'Alumine et d'Aluminium (AGB2A), Aluminium Corporation of China Limited (Chalco), Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

et Guinea Alumina Corporation (GAC). Comme l'indique le Tableau 1, tout comme les entreprises publiques locales et les investisseurs privés, les investisseurs pionniers dans le secteur de la bauxite guinéenne proviennent de Chine (SMB, AGB2A, Chalco, CDM et SPIC), de l'UAE (GAC), de Russie (COBAD et CBK), de Singapour (SMB), du Royaume-Uni/d'Australie (CBG) et d'Inde (Ashapura).

UNE ÉCONOMIE ENCLAVÉE : ABSENCE DE LIENS NATIONAUX

En plus de l'exploitation de la bauxite, la chaîne de valeur locale reste embryonnaire.

Les liens en amont, en aval et connexes sont virtuellement inexistant au niveau national, à l'exception d'une raffinerie d'alumine peu performante et d'un approvisionnement local symbolique en biens et services non essentiels.

Les liens en amont dans la machinerie et les équipements, le matériel de construction, les services d'ingénierie, l'énergie et le transport restent minimes (UNIDO & Global Policy Incubator, 2021).

La majorité des intrants matériels de l'industrie sont importés, principalement de Chine. Malgré les obligations légales prévues par le Code minier et la loi sur le contenu local (détaillées ci-dessous dans la Section 4), la localisation reste faible, principalement pour les biens et services à faible valeur ajoutée. Ce fait se reflète dans la faible proportion de personnes employées dans les activités industrielles dans l'ensemble (comme illustré précédemment dans la Section 2).

Les liens en amont ne sont pas davantage développés. Comme mentionné plus tôt, la Guinée n'abrite aucune industrie en aval sérieuse

générant un matériel à valeur ajoutée issue de la bauxite. La valorisation en aval nécessiterait des investissements considérables dans la production d'énergie, compte tenu notamment des difficultés actuelles du pays en matière de sécurité et d'accès à l'énergie. La production de l'alumine à partir de la bauxite nécessite environ 10 000 MJ (l'équivalent de 2800 kWh) par tonne, tandis que la fonte d'une tonne d'aluminium à partir de l'alumine nécessite plus de 50 000 MJ (14 000 kWh) (Montmasson-Clair & Hermanus, 2025).

Aucune production d'aluminium n'a jamais été réalisée au niveau national, et les plans contemporains de la fonte d'aluminium et la création d'énergie à grande échelle nécessaire pour son fonctionnement n'ont pas encore été matérialisés (Jégourel, 2015).

Le raffinage d'alumine en Guinée n'est pas coordonné. La construction de l'unique usine d'alumine de Guinée remonte au début des indépendances en 1957. Initiée sous la domination française, l'usine a changé de propriétaires à plusieurs reprises au cours de son existence. Suivant le retrait politique et

TABEAU 1 : PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR DE LA BAUXITE EN GUINÉE EN 2024

SOCIÉTÉ	ACTIONNARIAT	PRODUCTION (MT)	LIEU
SMB	Conjointement détenue par Winning International Group, une société privée singapourienne (40,5 %) ; United Mining Supply, une société privée (27 %) ; Shandong Weiqiao Aluminium and Power, propriété du groupe chinois China Hongqiao Group, une société publique chinoise d'aluminium (22,5 %) ; et l'État guinéen (10 %).	49,6	Boké
AGB2A (Actuellement AGB2A-SDM et AGB2A-GIC)	Initialement conjointement détenue par la société privée chinoise Sunda Mining (42 %) et la société privée guinéenne Guinea International Corporation (GIC) (58 %). Les deux partenaires ont emprunté des chemins différents en 2022, chacun poursuivant ses propres projets.	23,9 (Sunda Mining : 20,4 ; GIC : 3,5)	Boffa
CHALCO	Détenue partiellement par Aluminium Corporation of China Limited (société gouvernementale chinoise) (36 %), et cotée en bourse à Shanghai et à Hong Kong (64 %).	15,8	Boffa
CBG	Conjointement détenue par Halco Mining (51 %), détenue par Rio Tinto (entreprise anglo-australienne cotée à la bourse de Londres et à la bourse australienne), Alcoa Corporation (entreprise américaine cotée à la bourse de NYSE) et l'État guinéen (49 %).	15,5	Kamsar
GAC	Filiale d'Emirates Global Aluminium (EGA), détenue à parts égales par Mubadala Investment Company d'Abu Dhabi et Investment Corporation of Dubai, des Émirats arabes unis.	12,4	Boké

CDM Chine (Henan Chine)	Filiale de China Henan International Cooperation Group, une entreprise publique chinoise détenue par la province du Henan.	7,7	Telimele
Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD)	Filiale de RUSAL, une entreprise russe détenue par EN+ Group (56,9 %), SUAL Partners (25,5 %) et cotée à la bourse (17,6 %) publique de Hong Kong et de Moscou.	4,3	Boké
State Power Investment Corporation (SPIC)	Entreprise publique chinoise.	3,3	Boffa
Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	Filiale de RUSAL (voir ci-dessus)	2,9	Kindia
Ashapura	Filiale d'Ashapura Minechem Ltd, cotée à la bourse indienne.	2,9	Dubreka

Source: Auteurs, d'après les données de l'Institut National de la Statistique de Guinée et de divers sites Internet d'entreprises

économique destructeur de la France en 1958, la société française Pechiney y est retournée en 1960 pour la création d'un partenariat avec le gouvernement indépendant de la Guinée (possédant 49 % des actions) pour l'exploitation de la première et seule raffinerie d'alumine à Fria (Grinberg et coll., 2016).

En 1973, le projet de raffinerie de Frigua a été restructuré en coentreprise semi-publique entre l'État et une société holding, Frialco (Jégourel, 2015). En 1998, les intérêts étrangers ont vendu leurs actions au gouvernement, et la société nationale de Guinée fut créée (Grinberg et coll., 2016).

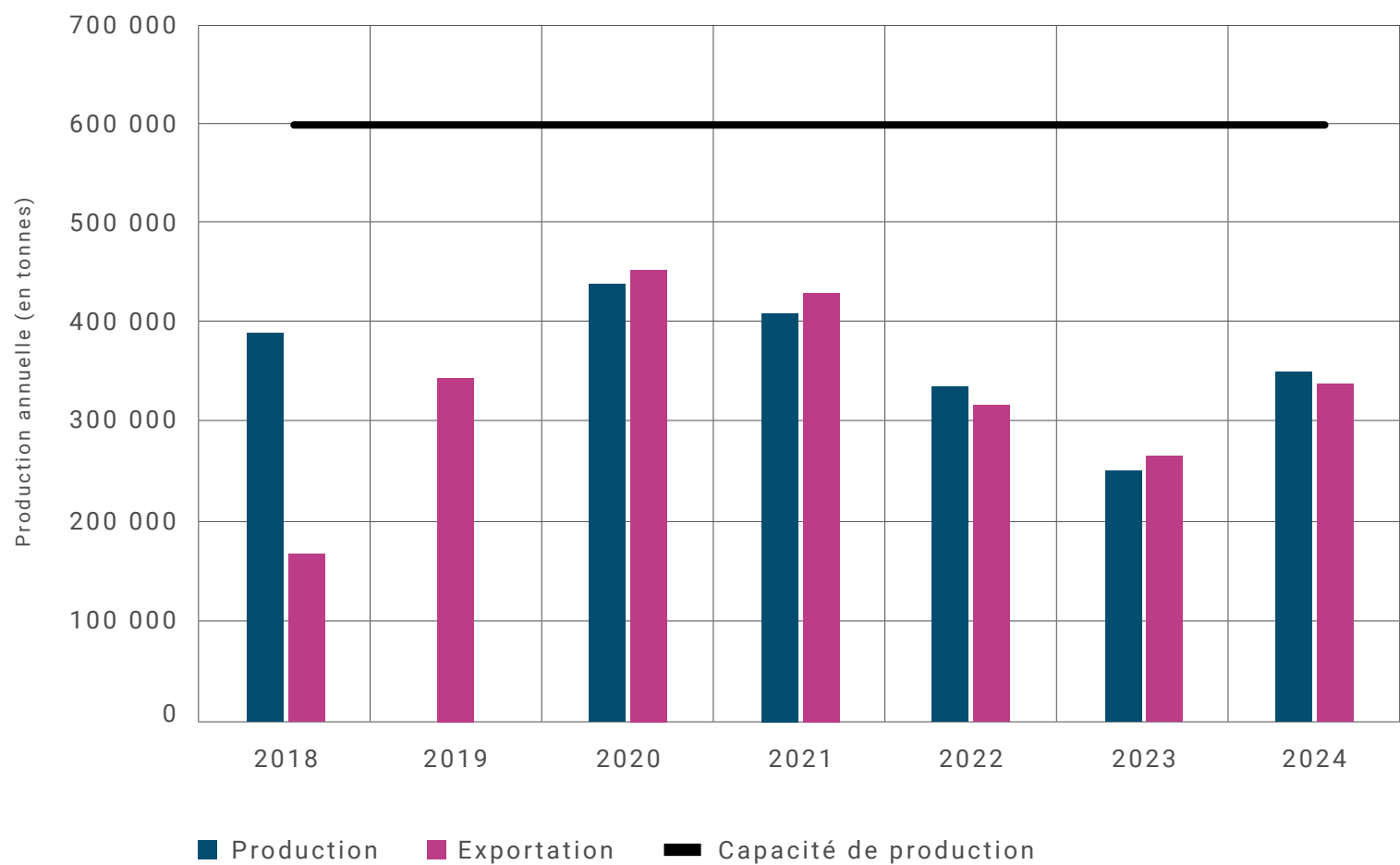
L'entreprise russe RUSAL a assuré sa gestion en 2002 et en est devenue entièrement propriétaire en 2006. L'usine ferma ses portes de 2012 à 2016 suite à de nombreux conflits liés au travail, occasionnant une chute de production. L'entreprise russe a ensuite redémarré la production, mettant sur pied un plan pour atteindre plus d'un million de tonnes de production annuelle d'ici 2026 (Reuters, 2018). En 2024, RUSAL a produit environ 350 000 tonnes d'alumine. Comme il est décrit dans la Figure 8, en raison des dynamiques indiquées ci-dessus et du manque persistant d'investissement dans la maintenance et la valorisation, l'usine a systématiquement fonctionné en dessous de ses capacités optimales de 600 000 tonnes annuelles.

Les liens connexes avec l'éducation, la santé, le transport, la R et D, l'hébergement et les structures communautaires sont virtuellement non existants. Comme mentionné dans la Section 2, l'industrie minière a longtemps fonctionné en majeure partie comme une entité économique privée, autonome, avec des liens limités avec le reste de l'économie

nationale. Le développement infrastructurel est essentiellement privatisé et captif. Les usines électriques, les chemins de fer et les ports nécessaires aux exportations de la bauxite sont détenus, dirigés et utilisés uniquement par des sociétés minières privées. Dans la région de Kamsar par exemple, trois chemins de fer privés à usage captif, reliant chacun un port distinct, sont exploités par trois sociétés minières de bauxite différentes sans qu'il y ait de liens ou d'avantages pour le reste de la région.

Les infrastructures communautaires sont presque inexistantes en dehors des installations privées, avec seulement une fourniture publique sporadique et désordonnée, principalement limitées aux projets d'investissement social d'entreprise (ISE) des entreprises minières. Le financement du développement à travers les fonds des bailleurs, les subventions d'entreprises et les investissements sociaux d'entreprise contribuent positivement aux infrastructures sociales, mais restent largement insuffisants pour la création d'un impact social significatif. Comme illustré dans l'Encadré 1, dans le cas de la SPIC (société d'investissement électrique publique chinoise), Les ISE contribuent à la construction d'infrastructures publiques, à la fourniture de services d'éducation et de formation, ainsi qu'au développement des chaînes d'approvisionnement locales. Un autre exemple est celui du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (UNIDO) et l'entreprise française Alteo, pour l'établissement d'un centre d'excellence de l'alumine. L'École de formation aux métiers de l'alumine de Guinée, dont la construction est prévue à Boké, sera conçue pour offrir des formations dans un éventail de métiers liés à l'alumine dans les domaines de la production et la maintenance

FIGURE 8: PRODUCTION ET EXPORTATION D'ALUMINE EN GUINÉE



Source : Auteurs, d'après les données de l'Institut National de la Statistique de Guinée

(Karkare et coll., 2024). Il s'agit de la mécanique industrielle, de l'électricité industrielle, des systèmes automatisés, de la soudure, de la chaudronnerie, de la tuyauterie et des domaines supplémentaires tels que la charpenterie, le levage, l'échafaudage et la maçonnerie.

Globalement, le manque de valorisation locale, associé à l'absence d'un écosystème industriel plus vaste, a privé la Guinée de la création de valeur significative. Tel que démontré par Montmasson-Clair et coll (2026), les tarifs d'exportation de l'alumine et de l'aluminium enregistrés étaient environ 13 et 115 fois supérieurs à ceux de la bauxite sur la période de 2021-2023 respectivement. Dans le monde, l'emploi se trouve premièrement dans les activités de fabrication ainsi que dans les industries au service (directement et indirectement) de la chaîne de valeur. Ces activités sont largement absentes en

Guinée. Malgré les obligations juridiques et les conventions propres aux entreprises, le non-respect des entreprises et le manque de contrôle réglementaire ont historiquement permis aux sociétés minières d'ignorer largement leurs engagements.

Ainsi, l'absence de liens locaux significatifs en amont, en aval et connexes se traduit par des niveaux peu satisfaisants d'emploi national et de retombées économiques. Les niveaux élevés de mécanisation (camions, tracteurs, chemins de fer) ont considérablement réduit l'emploi dans les opérations minières. Comme le montre la Figure 9, le volume global d'emplois directement créés par les entreprises minières reste marginal, bien que la plupart des employés soient des Guinéens. Même s'il demeure difficile à mesurer, l'emploi indirect dans la chaîne de valeur est tout aussi limité.

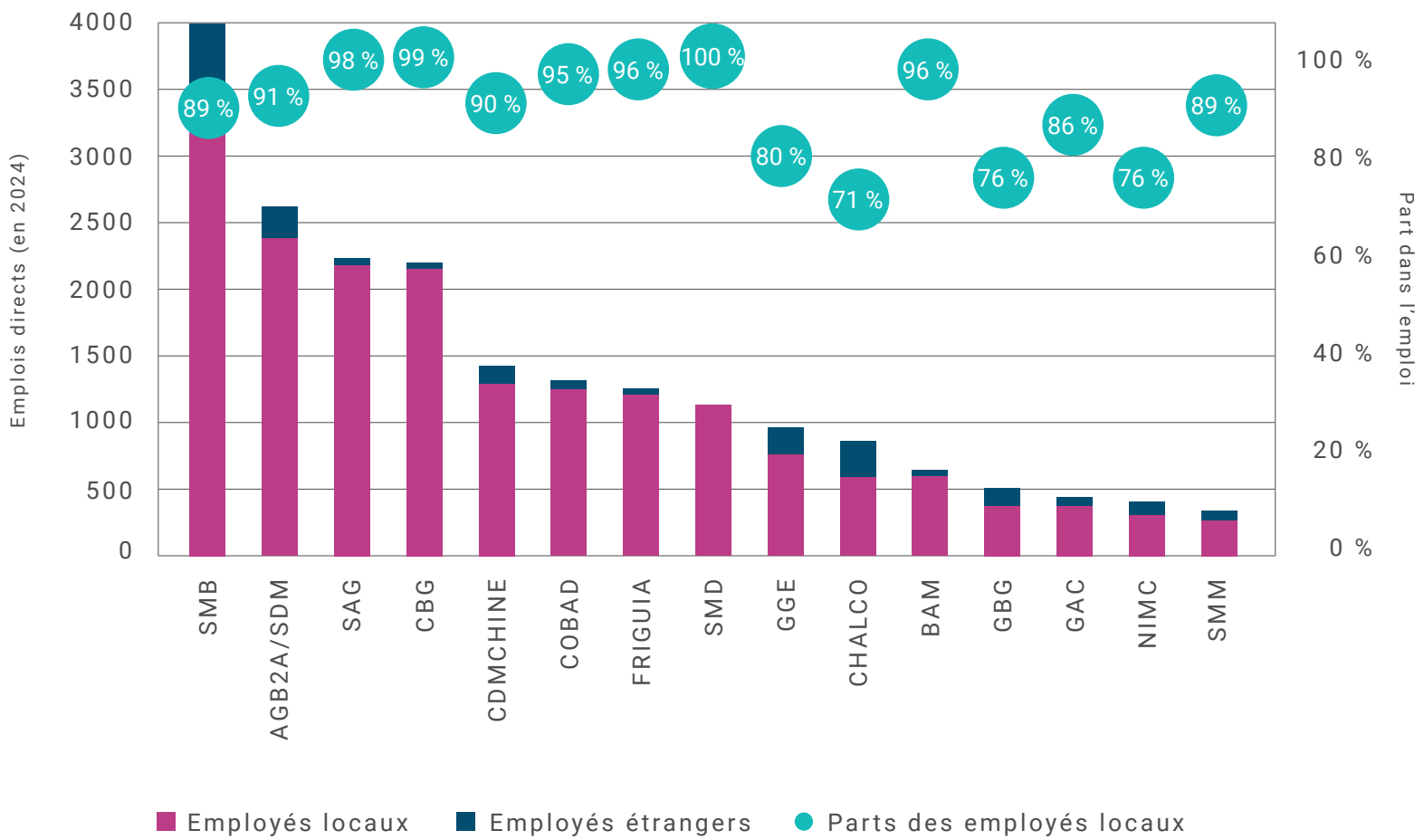
PROGRESSION DE LA CHAÎNE DE VALEUR : CRÉATION DE NOUVELLES RAFFINERIES

Plusieurs projets de raffineries d'alumine sont prévus ou en cours de réalisation, avec des niveaux de maturation et de progrès différents.

En plus de la raffinerie historique de Fria, le gouvernement guinéen entend créer quatre grands pôles de raffineries,⁹ ayant jusqu'à six raffineries, correspondant aux gisements de bauxite et aux corridors d'évacuation de minerai à Boké, Boffa et Dabola-Tougué. Cette stratégie vise à inciter les entreprises minières à développer conjointement un nombre limité de raffineries d'alumine à grande échelle.

Jusqu'en juin 2025, aucun pôle n'avait démarré sa construction. Leurs projets se trouvent à diverses étapes de réalisation, allant de la conceptualisation et de la conception initiales jusqu'à la gestion des autorisations réglementaires. Le statut de chaque projet demeure évolutif et difficile à évaluer, même à la suite des visites de terrain et d'entretiens avec des informateurs et parties prenantes clés.

FIGURE 9: EMPLOI DIRECT DANS L'INDUSTRIE DE LA BAUXITE ET DE L'ALUMINE EN GUINÉE EN 2024



Source: Auteurs, d'après les données de l'Institut National de la Statistique de Guinée
Remarque : chiffres moyens de l'emploi en 2024

A map of Guinea, a country in West Africa, highlighted in yellow. The map shows its borders with Senegal to the north, Mali to the northeast, Sierra Leone to the south, Liberia to the southwest, and Côte d'Ivoire to the south. The Atlantic Ocean (Océan Atlantique Nord) is to the west. Major cities are marked with colored circles: Boko (pink), Sangaredi (pink), Fria (teal), Boffa (pink), Conakry (blue), and Dabola (pink). Rivers shown include the Niger, Senegal, Fouta, Bafing, Tinkisso, Bakoye, Konkoure, N'andon, Milo, Sankarani, and Dian. A scale bar at the bottom left indicates distances in kilometers (0, 50, 100) and miles (0, 100).

- 
- A map of the African continent is shown in a light beige color against a light blue background. The country of Guinea is highlighted in a darker yellow color. To the left of the map, there is a yellow circle followed by the text "Guinée".



SOUTHERN
TRANSITIONS

Le pôle de Boffa, soutenu par un investissement chinois d'environ 1 milliard de dollars (USD) (voir l'Encadré 1 ci-dessous) et exploité par l'entreprise publique chinoise SPIC, semble être l'initiative la plus avancée. Le pôle de

Boffa dispose d'une raffinerie d'une capacité de 1,2 million de tonnes par an, soutenue par un vaste complexe d'infrastructures. À la suite de la pose de la première pierre en avril 2025, la construction de la raffinerie devait débuter plus tard en 2025. Le premier train d'exportation devrait quitter la raffinerie à destination du port côtier qui lui est attribué en janvier 2028. Au sein du même pôle, Chalco est également en pourparlers avec les autorités guinéennes pour la construction d'une raffinerie distincte.

Le deuxième pôle le plus avancé semble être celui situé dans la région de Boké. La plus grande entreprise minière de bauxite, SMB, principalement détenue par la société singapourienne Winning International Group, a annoncé en fin 2025 le lancement de la construction d'une raffinerie de 1,2 million de tonnes par an dans la ville côtière de Dobali. Par ailleurs, CBG a réalisé des progrès significatifs pour l'obtention des autorisations environnementales en vue d'une raffinerie distincte dans la même région, selon l'Agence guinéenne d'évaluations environnementales. En janvier 2025, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration, le dirigeant de CBG a réitéré l'engagement de la société en faveur de la valorisation locale dans le pays et du développement de la raffinerie d'alumine (Vision Guinée, 2025).

Au sein du pôle d'alumine de Boffa, la société française de spécialité d'alumine, Alteo (acquise par le groupe UMS en 2021) a annoncé un ambitieux projet de raffinerie d'une capacité d'un million de tonnes en collaboration avec SMB, le plus grand exploitant de bauxite de Guinée. L'entreprise vise un traitement minéral de haute qualité, incluant la production d'alumine de spécialité utilisée dans la fabrication de batteries de véhicules électriques et d'écrans de téléphones intelligents (Energy Capital Power, 2023). Alteo aurait déjà sélectionné son site de raffinerie et serait au stade de l'identification des populations affectées par la construction.

Les deux autres pôles semblent plus incertains. Le deuxième pôle de Boké (situé à Sangaredi), exploité jusqu'alors par GAC, semble quelque peu délaissé suite à la disparition de la société émiratie (voir l'Encadré 3 pour plus de détails).

Le pôle proposé de Guinée centrale, sous la direction de la Société des Bauxites de Dabola-Tougué (SBDT), semble rester à ce stade largement théorique.

Avec un taux de raffinage de 0,6 % en 2024, le portefeuille actuel de raffineries pourrait permettre à la Guinée de transformer localement environ 8 % de sa bauxite d'ici 2030. En

supposant une production de 160 millions de tonnes en 2030, la réalisation des projets de raffineries prévus, à hauteur de 5 millions de tonnes d'alumine par an, laisserait encore une marge de croissance non négligeable.¹⁰

ENCADRE 1: PARTENARIAT SINO-GUINÉEN POUR LA CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE RAFFINERIE D'ALUMINE DE GUINÉE DEPUIS L'INDÉPENDANCE

MARS 2025

Début des travaux de construction

MAI 2025

Conception préliminaire

OCTOBRE 2025

Début des travaux de fondation de l'usine d'alumine

OCTOBRE 2026

Achèvement du réservoir d'eau

AOÛT 2027

Achèvement de la centrale électrique

DÉCEMBRE 2027

Achèvement de l'usine d'alumine

SPIC-Guinée, filiale de la société publique chinoise State Power Investment Corporation Limited (SPIC), est un nouvel acteur en Guinée, ayant commencé ses opérations liées à la bauxite dans le pays seulement en 2021. En 2024, l'entreprise était le huitième plus grand producteur de bauxite du pays, avec une production de 3,3 millions de tonnes.

Pourtant, la SPIC semble mener le projet le plus avancé du pays en matière de valorisation locale significative des ressources en bauxite. L'entreprise a dévoilé un ambitieux projet à composantes multiples, centré sur la construction d'une raffinerie d'alumine d'une capacité de 1,2 million de tonnes par an. Ce complexe s'inscrit dans une vision plus large de construction et d'exploitation d'un pôle industriel intégré au sein du parc industriel de Verga, situé dans la préfecture de Boffa, à environ 200 km de Conakry.

En plus d'un système de production d'alumine hautement efficace, le complexe devrait inclure une centrale électrique de 250 MW, reposant sur un mix d'énergies thermiques et renouvelables, ainsi que des installations de cogénération, dont 100 MW seraient injectés dans le réseau national. Le projet prévoit également une décharge moderne pour les résidus rouges et un port maritime moderne doté d'un système de captage des eaux.

Le projet vise à soutenir l'emploi local et les chaînes d'approvisionnement. Selon SPIC, plus de 70 % des contrats éligibles (transport de bauxite, construction de logements de relogement, travaux du port de pêche) ont été attribués à des PME locales, générant plus de 1 000 emplois directs.

ENCADRÉ 1: PARTENARIAT SINO-GUINÉEN POUR LA CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE RAFFINERIE D'ALUMINE DE GUINÉE DEPUIS L'INDÉPENDANCE

L'entreprise mène également une série d'initiatives de responsabilité sociale et communautaire (RSE), notamment la modernisation des infrastructures locales en matière d'eau, de routes et d'espaces publics telles que les écoles, les cliniques, les mosquées, les marchés et les terrains de football (SPIC, 2025). Sur cinq ans, 100 bourses visant à accompagner des étudiants guinéens dans des universités chinoises sont également envisagées. Des formations et des équipements sont également attribués à plus de 500 exploitations agricoles.



Maquette numérique de la raffinerie d'alumine de la SPIC en Guinée.
Source : SPIC, 2025

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'un accord bilatéral conclu entre la Chine et la Guinée lors du Sommet de Pékin du Forum sur la coopération sino-africaine en septembre 2024, répondant à la fois à l'initiative « La Nouvelle Route de la Soie » et à l'appel du président Mamady Doumbouya en faveur de la valorisation locale (Hermanus & Montmasson-Clair, 2025).

Suite à des retards initiaux liés aux engagements avec des partenaires potentiels du consortium, SPIC a choisi de poursuivre le développement de la raffinerie de manière indépendante, en assurant notamment le financement par ses fonds propres. Conformément à l'approche par pôles adoptée par le gouvernement guinéen, l'entreprise reste ouverte à l'intégration de partenaires.

Les travaux de planification et de préparation du site ont été réalisés, les fondations devant débuter en octobre 2025. L'achèvement de l'usine d'alumine est prévu pour fin 2027.

Source: Auteurs, d'après les données de la SPIC

4 STRATÉGIE GUINÉENNE POUR LA VALORISATION LOCALE



Le manque historique de valorisation significative des richesses en bauxite de la Guinée est indissociablement lié à la conception et au fonctionnement des institutions locales chargées de la gestion des ressources minérales, ainsi que du développement économique plus largement.

Des dispositions légales existaient sur le papier, mais étaient largement inappliquées jusqu'en 2021, permettant aux entreprises minières d'extraire les ressources avec un minimum

de réinvestissement au niveau national. Le gouvernement de transition post-2021 a amorcé un changement visant à renforcer les capacités institutionnelles. Les interventions incluent l'amélioration des systèmes fiscaux et des recettes, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes spécifiques de valorisation dans le secteur minier. Cette section examine l'évolution de la politique et du cadre réglementaire en Guinée à travers ces trois dimensions essentielles.

L’AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ : RÉFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Les institutions de la Guinée se sont développées dans une économie conçue pour l'extraction des ressources bénéficiant aux étrangers sous la domination coloniale française brutale, et ont été renforcées par les relations internationales postcoloniales (Caramento et coll., 2023a ; Gerits, 2019 ; Schmidt, 2007 ; Tietz, 2022). Après la décolonisation, la Guinée a été la première ancienne colonie française à refuser d'adhérer à la « Communauté française » reconfigurée en 1958. En réaction au référendum ayant abouti à ce résultat, les responsables coloniaux français, dans leur retrait, ont brusquement rompu les liens économiques, ce qui a porté atteinte à l'économie locale. Ceci comprenaient la destruction délibérée d'infrastructures essentielles et le dépouillement des installations de leurs équipements et fournitures (Schmidt, 2007). Cette « stratégie de la terre brûlée » comportait une exception : l'extraction de la bauxite et de l'alumine. Les intérêts français ont rapidement refait surface, accompagnés d'autres puissances occidentales (Amérique du Nord et Europe), ainsi que de l'ancienne Union soviétique et de la Chine.

Après plusieurs décennies comme État à parti unique, le système électoral multipartite de la Guinée a émergé d'une période de régime militaire issu d'un coup d'État entre 1984 et 1990, suivie d'une autre période de régime militaire de 2008 à 2010. L'ancien président Alpha Condé est sorti victorieux des élections de 2010, très disputées d'ailleurs. Cependant, à l'approche de la fin de son deuxième mandat, il a orchestré une modification constitutionnelle pour légaliser sa future participation aux élections (Odubajo et coll., 2024). La présidence d'Alpha Condé a ensuite été critiquée pour son recul démocratique, malgré un départ prometteur au début de la démocratie guinéenne. Sous sa direction, l'économie guinéenne ne s'est pas affranchie de la voie du sous-développement, malgré l'accélération des investissements étrangers dans le secteur minier. Dans ce contexte persistant, sa gouvernance a également été critiquée pour son maintien d'une structure économique paradoxale exposant continuellement le pays à de nombreux défis.

En septembre 2021, la Guinée a connu un nouveau coup d'État militaire, qui a porté un nouveau régime politique au pouvoir. Cet événement politique majeur a provoqué des impacts immédiats et conséquents sur le pays. L'ancien président Alpha Condé a été renversé et arrêté, ainsi que plusieurs autres hauts responsables de son administration. Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), dirigé par le lieutenant-colonel Mamady Doumbouya, a été établi au pouvoir, dans l'attente d'une élection nationale prévue. Doumbouya occupait le poste de Président du CNRD, tout en assumant également les fonctions de Chef de l'État et de Commandant suprême des forces armées guinéennes. En décembre 2025, Doumbouya a été officiellement élu président de la République guinéenne, recueillant 86,7 % des voix lors d'une élection largement contrôlée et sans opposition. Cet événement marque un tournant décisif vers un régime civil et la stabilité du pays.

L'exécutif comprend également le Premier ministre guinéen Amadou Oury Bah,¹¹ qui supervise 27 ministres ainsi que deux secrétaires généraux ayant rang de ministre.

Outre le bureau du Premier ministre (connu sous le nom de Primature), plusieurs ministères disposent de portefeuilles liés à l'industrie de la bauxite. Il s'agit notamment des ministères des Mines et de la Géologie ; du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ; des Finances et de l'Économie ; des Infrastructures et des Travaux publics ; de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures ; de l'Environnement et du Développement durable ; ainsi que du Travail et de la Fonction publique.

Le CNRD a lancé un ambitieux programme de réformes politiques, juridiques et institutionnelles, ainsi que de mise en œuvre des règles existantes. L'autorité législative, le Conseil national de la transition (CNT), a été constituée sous l'égide d'une charte de transition adoptée à la suite de la suspension de la Constitution de 2020. Le CNT est responsable des textes législatifs, du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de la transition et de la promotion des droits humains ainsi que du projet de réconciliation du gouvernement. Il a également adopté une nouvelle constitution, en remplacement d'une charte de transition à travers un référendum politique.¹²

La Constitution a instauré un Sénat (en plus de l'Assemblée nationale existante), consolidé l'indépendance du pouvoir judiciaire, prolongé le mandat présidentiel à sept ans et institué des règles strictes pour toute modification constitutionnelle future. Alors que la charte de transition interdisait aux membres du CNRD de se présenter aux élections prévues, la Constitution a abrogé cette règle, ouvrant la voie au maintien au pouvoir de l'administration en place.

Les gouvernements infranationaux ont été dissous à la suite du coup d'État. En lieu et place de ces gouvernements, le CNRD a mis en place un système temporaire de gouvernance militaire décentralisée, avec des préfets locaux administrant les régions infranationales (« préfectures »). Le Haut Conseil des Collectivités territoriales est désormais responsable de la conception des propositions de décentralisation à mettre en œuvre ultérieurement.

Le gouvernement guinéen a fait montre de son engagement résolu pour la restructuration de ses relations avec les investisseurs étrangers dans le secteur de la bauxite, la revitalisation de la gouvernance minière et la mise en œuvre de politiques et réglementations ambitieuses.

Une stratégie à multiples volets est en cours, avec divers objectifs, dont trois se distinguent : l'accroissement des recettes publiques issues du secteur minier ; l'approfondissement des retombées économiques de l'exploitation minière dans d'autres secteurs ; et la facilitation de la progression de la chaîne de valeur. Ces objectifs doivent être atteints principalement à travers l'augmentation de la production d'alumine. La facilitation accrue de l'investissement public et privé complète ces interventions.

Sur le plan international, le coup d'État de 2021 fut initialement condamné par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par les Nations unies, par plusieurs pays du Nord global, ainsi que par la Chine (African Union, 2021 ; Le Monde & AFP, 2021 ; Lianhe Zaobao, 2021 ; Odubajo et coll., 2024). Ce dernier point était particulièrement remarquable, compte tenu de l'attitude historique de la Chine, généralement agnostique sur le plan politique vis-à-vis de ses partenaires économiques africains. Cette condamnation a rapidement évolué, faisant ressortir le pouvoir de marché alors latent de la Guinée. L'approvisionnement en bauxite de Guinée sur les marchés mondiaux présente des conséquences pour les opérations minières dirigées par les États ou le secteur privé, les chaînes d'approvisionnement en aluminium et les prix, et la fabrication en aval.

À la fin de l'année 2025, le gouvernement de transition guinéen avait déjà réussi à normaliser ses relations avec la communauté internationale. Il poursuit la collaboration avec des partenaires mondiaux de développement, notamment la Banque mondiale, les Nations unies et ses agences, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la Banque islamique de développement, l'Agence française de développement et la Société de financement du développement international des États-Unis (Banque mondiale, 2025b). Ces partenariats internationaux ont mis l'accent sur la réforme démocratique, le renforcement des capacités institutionnelles et le développement économique. De même, l'investissement dans l'économie du pays, principalement dans les chaînes de valeur minières, s'est poursuivi à travers divers acteurs étrangers. Les investissements proviennent de la Chine, du Brésil, de la Russie, de l'Inde et des pays du Golfe, ainsi que de certaines économies du Nord global (États-Unis, Canada, France, Royaume-Uni et Australie). Il s'agit généralement de projets privés ou du moins semi-privés. Cependant, comme indiqué ci-dessous, les conditions de ces investissements font l'objet d'un contrôle et de clauses plus stricts que sous le régime politique précédent.

ENCADRÉ 2 : LA VISION SIMANDOU 2040

Simandou 2040, surnommé « un pont vers la prospérité », est l'ambitieuse stratégie nationale de développement de la Guinée, conçue pour transformer l'immense richesse minérale du pays en prospérité économique généralisée. Nommé d'après le plus grand gisement de minerai de fer de haute qualité encore inexploité au monde, situé dans le sud-est de la Guinée, ce programme n'est pas seulement un projet minier, mais une feuille de route complète de transformation nationale s'étendant jusqu'en 2040.

En tirant parti de ses vastes réserves de minerai de fer et d'autres atouts, la Guinée vise à passer d'une économie dépendante des ressources à une nation diversifiée à revenu intermédiaire au cours des 15 prochaines années. En positionnant la Guinée comme acteur clé du marché des minéraux transformés en Afrique et à l'international, Simandou 2040 entend stimuler le progrès à travers plusieurs leviers : l'agriculture, la sécurité alimentaire et le commerce ; l'éducation et la culture ; les infrastructures, les transports et la technologie ; l'économie, la finance et l'assurance ; ainsi que la santé et le bien-être.

Au cœur du programme se trouve la construction d'un chemin de fer de 670 km, de ports en eau profonde et d'infrastructures énergétiques, destinés à positionner la Guinée comme producteur, transformateur et exportateur majeur de minéraux (Banque mondiale, 2025). En mobilisant des investissements de l'ordre de 20 milliards de dollars américains (soit presque la taille de l'économie guinéenne en 2024, estimée à 25 milliards de dollars américains), les règles de contenu local visent à maximiser les bénéfices nationaux, notamment en matière d'emploi et de participation économique. Environ 60 000 nouveaux emplois directs sont en prévision.

Pour garantir des bénéfices à long terme, le programme, principalement financé par les revenus du minerai de fer, permettra de constituer un fonds souverain, de développer un ambitieux programme de capital humain (Simandou Academy), de financer le développement des infrastructures, la prestation de services et la diversification économique (Secrétariat général du Gouvernement, 2023).

L'impact du seul projet de minerai de fer de Simandou pourrait entraîner une augmentation du PIB comprise entre 26 et 55 % sur la période 2025-2030, par rapport à un scénario de référence. L'emploi pourrait croître de 4 à 10 % sur la même période. Dans l'ensemble, l'allocation des recettes supplémentaires (équivalentes à 3 % du PIB) à des investissements publics et sociaux, plutôt qu'à la consommation générale, offrirait les bénéfices les plus importants. Bien que le projet Simandou lui-même ne devrait pas réduire de manière significative la pauvreté (moins d'un point de pourcentage par rapport à la situation de référence), la réinjection des revenus générés par cette initiative dans les infrastructures publiques, l'éducation et la protection sociale pourrait réduire la pauvreté de 24 à 28 points de pourcentage d'ici 2040 (FMI, 2024b).

COMBLER L'ÉCART DES RECETTES : RÉFORMES FISCALES ET TARIFICATION ÉQUITABLE

La réforme fiscale et le renforcement des capacités ont été une priorité du gouvernement de transition guinéen ainsi que de l'appui au développement international. Historiquement, la Guinée n'a pas su capter de manière adéquate la valeur fiscale associée aux opérations minières du pays (Banque mondiale, 2025a). Globalement, comme illustrées dans la Figure 11 et la Figure 12, les recettes fiscales du pays se sont établies à 13 % du PIB en 2024 et ont atteint en moyenne 12,8 % du PIB sur la période 2016-2025. Il s'agit de l'un des niveaux les plus bas au monde, inférieur à la moyenne des pays à faible revenu. Ce niveau reste également inférieur au seuil de 15 %, largement reconnu comme nécessaire pour permettre des investissements dans les priorités de développement, comme la santé, l'éducation et les infrastructures, stimuler la croissance économique et soutenir la réduction de la pauvreté (Choudhary et coll., 2024 ; Banque mondiale, 2025a).

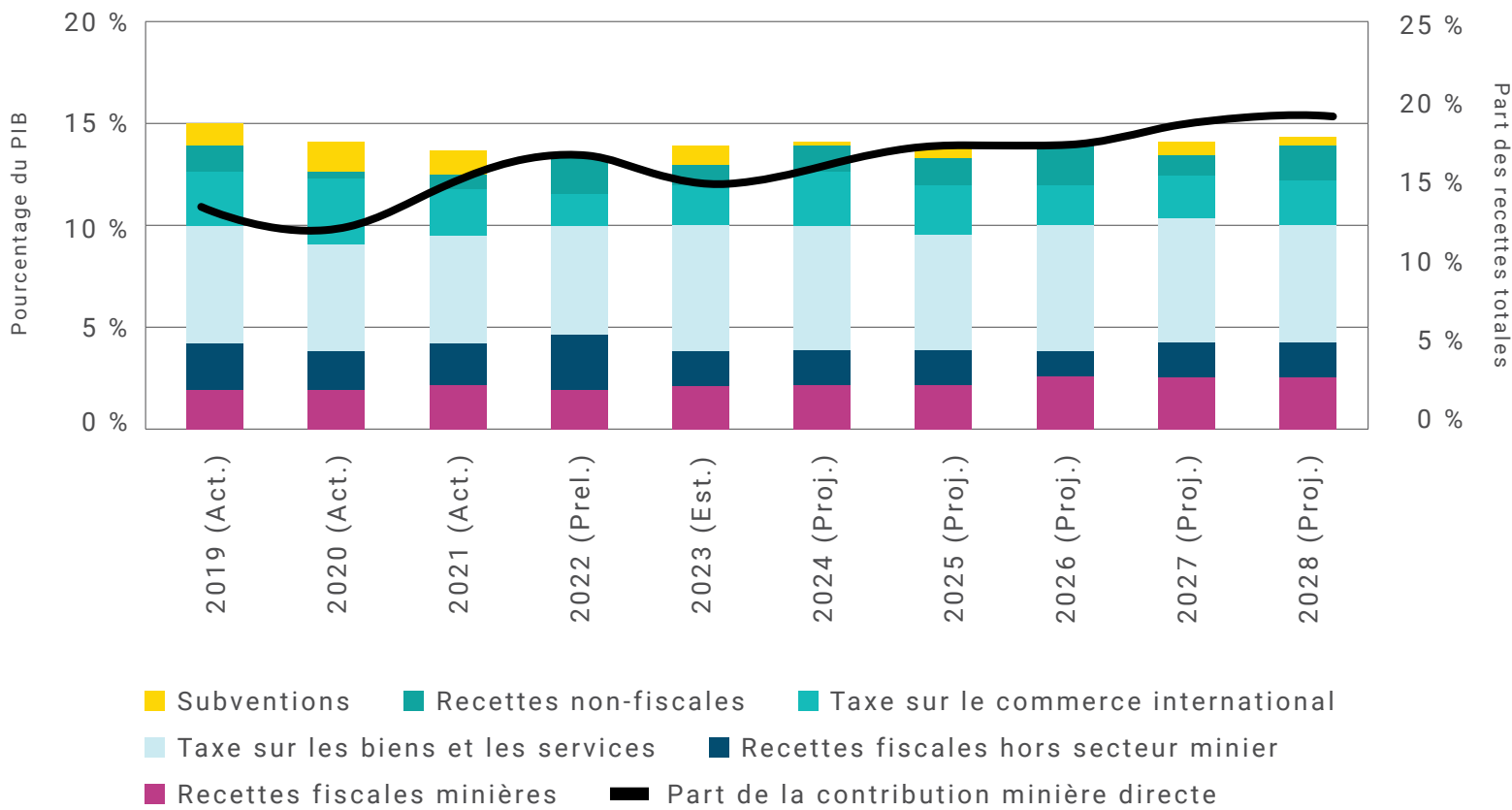
Malgré l'importance économique du secteur minier, en 2024, celui-ci ne représentait directement que 16 % des recettes totales. Lorsque l'on prend en compte les taxes indirectes liées aux activités minières, cette proportion atteint 23 % (voir la Figure 12). Selon le Code minier guinéen, les taxes applicables aux opérations minières incluent notamment un impôt sur les sociétés de 30 % sur les bénéfices imposables des entreprises minières, une retenue à la source de 10 % sur les dividendes et les intérêts versés à des bénéficiaires étrangers, une taxe sur les salaires de 6 %, ainsi qu'une taxe foncière équivalente à 10 % de la valeur locative. Les entreprises minières de bauxite et de fer

contribuent en outre à hauteur de 0,5 % de leur chiffre d'affaires (1 % pour les autres minéraux) à un Fonds de Développement économique local (FODEL). Il existe également des taxes additionnelles à l'extraction et à l'exportation, s'élevant respectivement à 0,075 % de la valeur à l'exportation de la bauxite,¹³ à laquelle s'ajoute une redevance basée sur la superficie. Les importations liées aux activités minières sont en grande partie exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 18 % applicable sur l'ensemble du territoire national.

En pratique, d'importantes exonérations fiscales, conjuguées à des fuites de recettes résultant de pratiques de prix de transfert¹⁴ et de mécanismes de sous-capitalisation¹⁵ mis en œuvre par des entreprises multinationales — réduisant l'assiette fiscale en Guinée — ont affaibli les flux de recettes fiscales provenant du secteur minier (SFI, 2021).

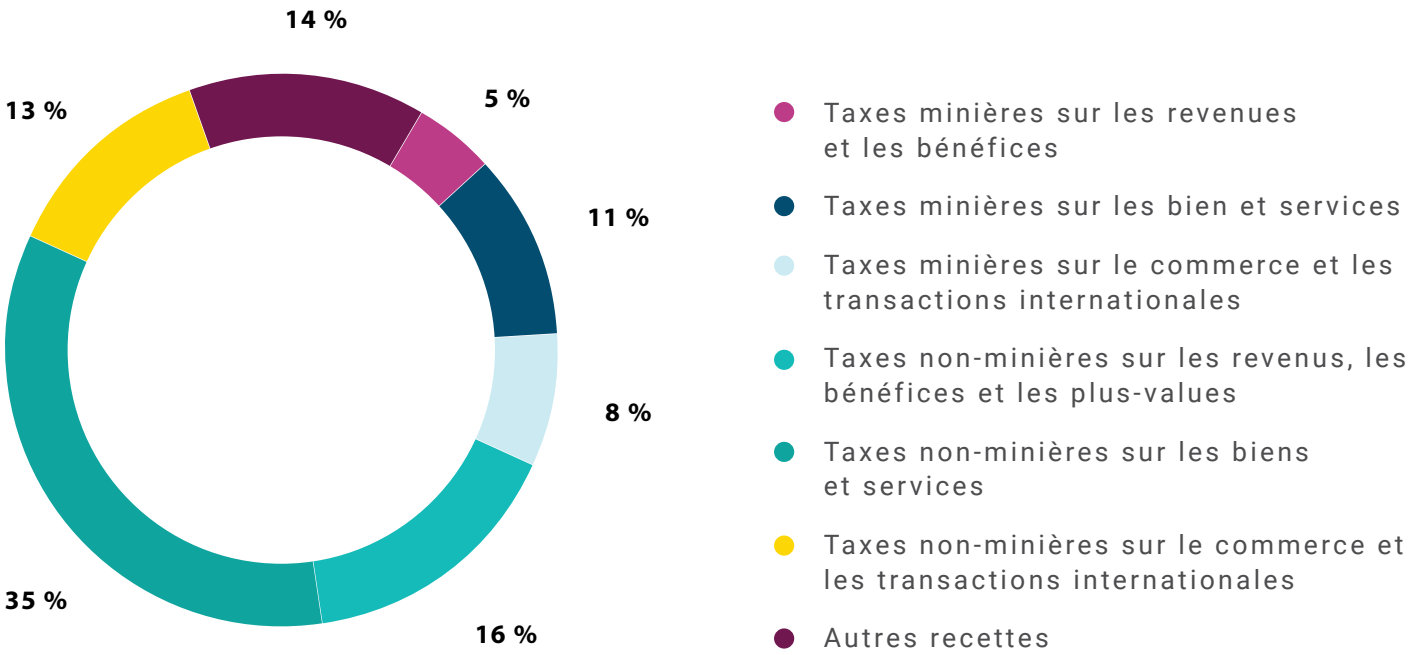
Selon le Code minier, si une entreprise minière vend des minéraux à un prix inférieur à celui du marché (prix de pleine concurrence) sur une période continue de plus de trois mois, l'État peut exercer un droit de préemption sur 50 % de la production. Cependant, en pratique, l'État n'a pas été en mesure de faire respecter les garanties légales contre la manipulation des prix de transfert.

FIGURE 11: REVENUS FISCAUX DE LA GUINÉE PAR SOURCE SUR LE TEMPS



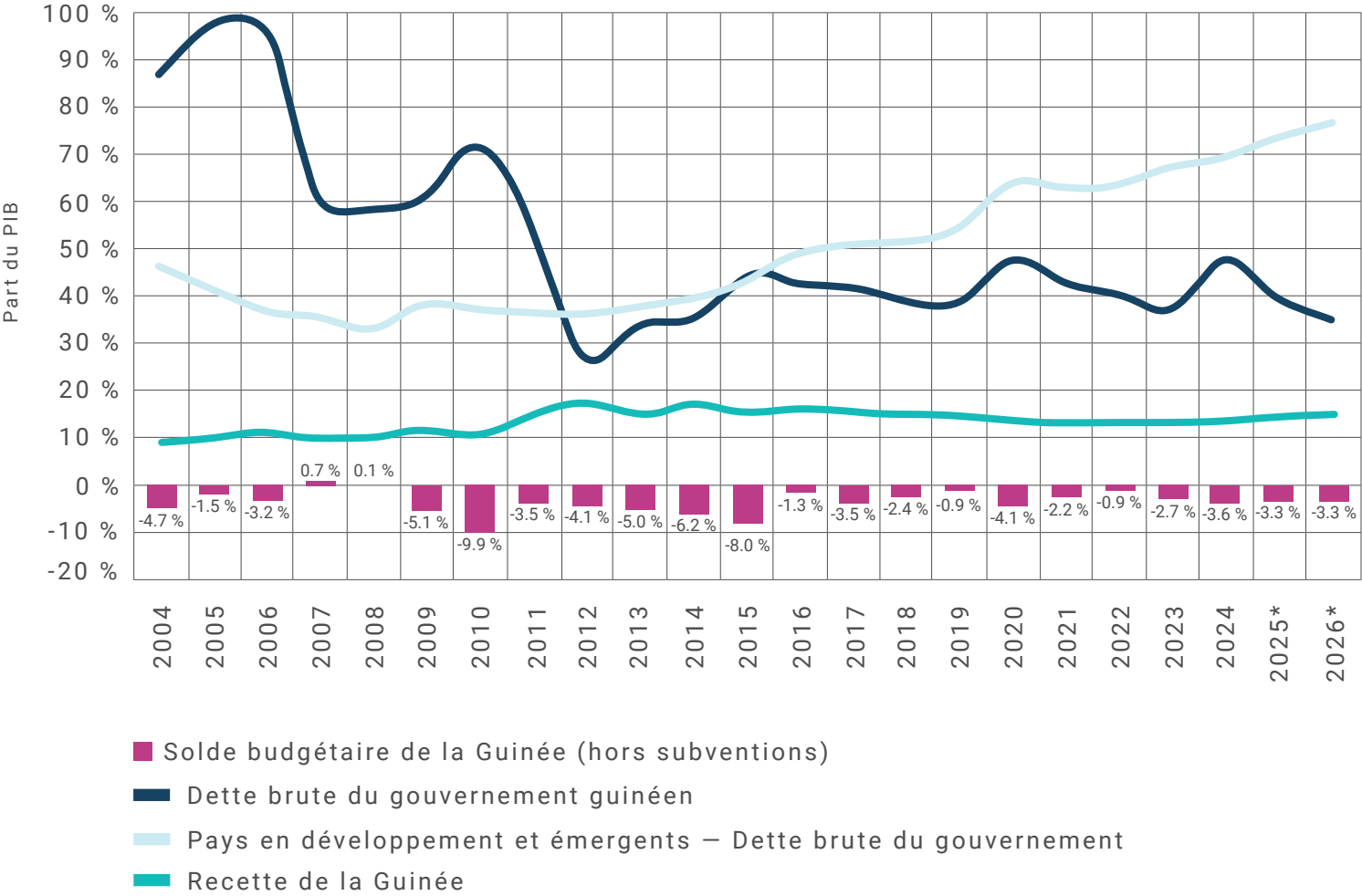
Source: Auteurs, d'après les données du Fonds monétaire international

FIGURE 12: REVENU FISCAL DE LA GUINÉE PAR SOURCE EN 2024



Source: Auteurs, d'après les données de la Direction générale du Trésor de la Guinée

FIGURE 13: POSITION FISCALE DE LA GUINÉE



Source: Auteurs, d'après les données du FMI
Remarque : les données pour 2025 et 2026 sont basées sur des projections

Par conséquent, la bauxite quittant les côtes guinéennes a été historiquement sous-évaluée.

Même si les exportations de la bauxite ont quadruplé, passant de 20 millions de tonnes en 2015 à 80 millions de tonnes en 2020, le revenu du gouvernement s'est seulement accru de 250 millions de dollars américains à 370 millions de dollars américains, une croissance disproportionnée par rapport à la valeur des exportations minérales (IGF, 2023). Au cours de la période allant de 2019 à 2020, les pertes de revenus ont été estimées de manière prudente à environ 640 millions de dollars américains, dont plus de 70 % provenaient des prix de transfert, 11 % des exonérations fiscales et 19 % de l'effet combiné des deux (FMI, 2024a).¹⁶

Un système de tarification de référence a été introduit lors d'une réforme en 2022 pour remédier à la situation et garantir des rendements plus équitables. Le prix de référence (pour les exportations guinéennes franco à bord), appliqué depuis septembre 2022, est basé sur l'indice chinois de la bauxite (CBIX).¹⁷ Les prix inférieurs au prix de référence ne sont justifiés et ne peuvent être utilisés que s'ils sont étayés par une documentation appropriée. Avant la mise en œuvre du système de prix de référence, le prix à l'exportation déclaré par certaines entreprises se situait en dessous de 15 dollars américains la tonne, contre un prix fondé sur un indice compris entre 38,5 et 54,6 dollars américains au cours du dernier trimestre de 2022 (FMI, 2024a).

La mise en œuvre du système de tarification de référence a entraîné certaines progressions remarquables, même si son application reste un défi. Selon les données officielles de l'Institut National de la Statistique (INS) de Guinée, le prix unitaire par tonne en 2024 s'élevait en moyenne non pondérée à 28,6 dollars américains, variant

de 19,0 dollars américains pour Ashapura et 23,8 dollars américains pour Chalco, à 37,7 dollars américains pour AGB2A-SDM et 38 dollars américains pour CBG. SMB, l'entreprise leader en termes de tonnage, a atteint un prix unitaire de 32 dollars américains par tonne. En moyenne, ce prix reste légèrement inférieur à celui des exportations australiennes, d'environ 38 dollars américains par tonne en 2024. La capacité de l'État guinéen à faire appliquer le système de prix de référence demeure limitée, en raison de capacités restreintes en matière de contrôles fiscaux, de mesure et de certification des quantités et de la qualité des exportations de bauxite déclarées par les entreprises, ainsi que de l'accès insuffisant aux équipements et aux bases de données nécessaires (FMI, 2024a ; Banque mondiale, 2025a). Pour améliorer davantage la collecte des recettes provenant des activités minières, la Guinée prévoit de mettre en place son propre indice officiel des prix de la bauxite, le Guinea Bauxite Price Index, d'ici la fin de 2025. Cela remplacerait le système actuel fondé sur l'indice CBIX, un indice privé et propriétaire, accessible uniquement sous licence (Tossou, 2025).

En plus de remédier à la faible collecte des recettes publiques, la Guinée mise sur l'investissement direct étranger (pour plus de détails sur le projet de minerai de fer de Simandou, voir l'Encadré 2) et sur la réforme institutionnelle pour renouer avec les acteurs financiers internationaux. Conscient de la nécessité d'accroissement du niveau des investissements publics, le gouvernement guinéen se repositionne actuellement afin d'accéder au financement international pour soutenir ses objectifs de développement. Le pays présente un ratio d'endettement souverain relativement faible, à 48 % du PIB en 2024,¹⁸

ayant bénéficié en 2011-2012 de l'annulation d'une partie de sa dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés. Compte tenu de la relative stagnation de ses recettes publiques et d'un déficit persistant, le gouvernement disposait d'une marge de manœuvre limitée pour de nouveaux emprunts (voir la Figure 13). Toutefois, comme indicateur des progrès réalisés dans la réforme

de son cadre institutionnel, le pays a obtenu pour la première fois de son histoire une notation de crédit (B+, perspective stable) attribuée par S&P Global Ratings en septembre 2025. Il s'agit d'un signal essentiel adressé aux marchés financiers internationaux, susceptible d'améliorer de manière significative la capacité d'emprunt du gouvernement.

APPLICATION DU CONTENU LOCAL ET DE LA VALORISATION LOCALE

Si l'année 2021 a marqué un tournant en matière de mise en application institutionnelle de la capture de valeur locale, les règles elles-mêmes, notamment le Code minier évoqué ci-dessus, ne sont pas nouvelles. Il a été adopté en 2011 (modifié en 2013), à la suite de plusieurs décennies de libéralisation menées conformément à la « Stratégie pour le secteur minier en Afrique » (1992) de la Banque mondiale. Le Code minier énonce les mécanismes précis de contrôle et de valorisation des ressources naturelles par la Guinée elle-même. Le Code prévoit l'attribution automatique à l'État d'une participation gratuite de 15 % dans le capital des sociétés minières de bauxite.¹⁹ Anticipant déjà la progression de la chaîne de valeur de la bauxite à l'alumine puis à l'aluminium, la participation publique en capital est de 5,5 % pour la production intégrée de bauxite et d'alumine, de 7,5 % pour la production d'alumine autonome, et de 2,5 % pour les projets d'aluminium autonome. Il est important de noter l'impossibilité de dilution de cette allocation de capital sans coût. Elle ne peut être réduite par des augmentations de capital ou par tout autre moyen, et ne peut être vendue, cédée ou hypothéquée par l'État.

Au-delà de cette participation gratuite automatique de 15 %, le Code minier prévoit une possibilité d'acquisition d'une participation supplémentaire dans les projets miniers de bauxite par l'État, pouvant atteindre 20 % en numéraire, à la juste valeur marchande et selon des modalités négociées. Une telle mesure porte la participation maximale possible de l'État à 35 %. Le maximum est de 30 % pour la production intégrée de bauxite et d'alumine, de 27,5 % pour l'alumine autonome et de 32,5 % pour les projets d'aluminium autonome. En pratique, en raison de ressources financières limitées, aucune preuve n'indique que l'État guinéen ait déjà exercé ces achats optionnels de participation dans les projets de bauxite par le passé. Ce droit n'a pas non plus été exercé pour la seule production d'alumine du pays.

L'État peut également exercer des « droits de commercialisation » sur un pourcentage de la production correspondant à sa participation, à condition de respecter les conditions au moins équivalentes à celles offertes par des acheteurs tiers. Cela permettrait à l'État de participer à la commercialisation des produits miniers et de capter potentiellement davantage de valeur que

dans le cadre d'une détention passive. Comme pour l'achat optionnel de participation, aucune preuve ne montre que l'Etat ait déjà exercé ce droit par le passé.

Au-delà de la propriété, l'intégration économique du secteur minier peut être facilitée par des exigences d'approvisionnement local.

Le Code minier fixe des seuils minimaux pour la fourniture de biens et services aux entreprises minières par les petites et moyennes entreprises locales ; 10 % à la phase d'exploration, 20 % à la phase de développement, et 15 à 30 % pour l'exploitation, ce dernier seuil étant progressif dans le temps. Une loi sur le contenu local de 2022 a renforcé et consolidé les exigences de contenu local prévues dans le Code minier, étendant notamment les obligations à toutes les grandes entreprises du pays.²⁰ Si les quotas de localisation pour les sociétés minières sont restés inchangés, la nouvelle loi, elle, introduit des obligations supplémentaires concernant l'implication locale, le développement des compétences, le transfert de technologies et de savoir-faire, la planification de la succession et l'emploi des jeunes. Par exemple, les entreprises guinéennes locales doivent se voir attribuer des contrats d'exploitation équivalant à au moins 40 % de la taille du gisement, tandis que tous les travaux de transport et de construction de routes non revêtues sont réservés aux entreprises guinéennes.

Le Code minier et la loi sur le contenu local comportent également des dispositions fortes en faveur de l'emploi local. Le Tableau 2 résume les exigences clés pour les opérations minières. Si de telles exigences ont stimulé la création d'emplois locaux, l'emploi dans le secteur minier guinéen reste limité, comme l'illustre la Section 2.

En 2023, le gouvernement de transition a approuvé le plan national de développement industriel du pays (Politique nationale de développement industriel de la Guinée 2022-2040). Ce plan fournit une feuille de route globale pour l'industrialisation de la Guinée, s'articulant autour de cinq piliers :

- L'élaboration des conditions préalables essentielles à l'industrialisation (réglementations, normes, infrastructures, instruments de financement) ;
- La revitalisation des entreprises industrielles grâce à des politiques dédiées (soutien humain, technologique et financier) ;
- L'ouverture aux marchés africains et internationaux par la progression des produits (promotion des investissements et des exportations) ;
- Le développement des chaînes de valeur et la progression de la valeur ajoutée locale dans huit secteurs prioritaires : agro-industrie, produits du bois et du papier, industries légères (y compris chimie, machines, équipements et automobile), mines et métaux, production artisanale (notamment textiles), matériaux de construction, et équipements de transport ;
- La revitalisation des capacités du secteur public, en particulier en matière de mise en œuvre et de planification stratégique.

TABLEAU 2 : QUOTA D'EMPLOI LOCAL MINIMUM POUR LES OPÉRATIONS MINIÈRES

NIVEAU HIÉRARCHIQUE	EXPLORATION	AMÉNAGEMENT	EXPLOITATION (0-5 ANS)	EXPLOITATION (6-10 ANS)	EXPLOITATION (11-15 ANS)
Cadres supérieurs	33 %	20 %	60 %	80 %	90 %
Cadres intermédiaires	50 %	30 %	80 %	90 %	100 %
Personnel qualifié	66 %	40 %	80 %	95 %	100 %
Personnel non qualifié	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Code minier guinéen de 2011, tel que modifié en 2013

Les réglementations environnementales visent la prévention des dommages évitables aux écosystèmes et aux communautés vivant à proximité des opérations minières. Avant le démarrage des activités, les entreprises sont légalement tenues de réaliser une étude d'impact environnemental et social. Dans le cadre de ces études, des consultations publiques avec les communautés concernées doivent être organisées, et validées par l'Agence guinéenne d'évaluations environnementales. Pendant l'exploitation, la surveillance environnementale, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et la réhabilitation progressive et concomitante sont légalement obligatoires et financées par une « caution de remise en état » obligatoire versée par l'entreprise. Le démantèlement et la fermeture officielle de la mine doivent, de par la loi, être précédés de la remise en état du site dans un état proche de son état initial, notamment en matière de sécurité, de productivité rurale, de santé publique et d'aspect visuel. Notamment, Le Code minier stipule que les normes les plus strictes applicables en droit guinéen ou de toute autre juridiction où l'entreprise minière exerce ses activités doivent être appliquées pour évaluer la mise en œuvre.

En pratique, un rapport de Human Rights Watch (Wormington, 2018) a documenté une série de manquements aux obligations par les entreprises minières, ainsi que des impacts sociaux et environnementaux négatifs (sur la qualité des sols, de l'eau et de l'air). L'exploitation de la bauxite et le raffinage de l'alumine présentent des risques environnementaux importants et des impacts sur la santé humaine nécessitant des évaluations rigoureuses et une application efficace de la réglementation. En matière de liens économiques avec d'autres secteurs, la pollution de l'eau et des terres pose

des risques significatifs pour la production agricole, avec des conséquences sur la sécurité alimentaire nationale.

Malgré l'existence d'un cadre politique et juridique clair pour l'exploitation minière et les activités industrielles supplémentaires anticipées, celles-ci sont opérationnalisées principalement par des accords bilatéraux (« conventions ») signés entre l'État et les entreprises minières individuelles. Ces conventions peuvent spécifier des conditions supplémentaires, notamment en matière de valorisation locale. Plusieurs conventions minières de bauxite incluent des exigences d'investissement dans le raffinage de l'alumine. Au moins, une convention (celle de la société chinoise Tebian Electric Apparatus) couvre la construction d'une fonderie d'aluminium. Historiquement, ces obligations ont été largement ignorées par les entreprises dans l'ensemble. Parallèlement à ce défaut de mise en œuvre, de nombreux accords signés après 2013 contiennent des dérogations plus favorables aux entreprises que celles prévues par le Code minier. Celles-ci incluent des taux de redevances réduits, des exonérations de TVA prolongées, des exonérations de droits de douane au-delà des dispositions du Code et des calendriers d'amortissement accélérés (FMI, 2021). Et ce, malgré que le Code constitue une exigence légale dont les prescriptions doivent être respectées par Conventions.

Vu la nature à la fois complète et ambitieuse du cadre politique et juridique existant pour l'exploitation minière et les investissements industriels connexes, l'administration actuelle concentre ses efforts significatifs sur la conformité et l'application des règles. Entre 2023 et 2025, le gouvernement guinéen a émis diverses instructions de conformité à durée

déterminée pour les entreprises minières, comme conditions à leur poursuite d'exploitation. En janvier 2023, le Président Doumbouya a convoqué une réunion avec les parties prenantes du secteur minier, en présence des ministres des Mines et de la Géologie, du Budget et de l'Environnement, ainsi que du Gouverneur de la Banque centrale de la République. Cette réunion a lancé un appel à l'établissement de calendriers clairs pour la construction et l'exploitation des raffineries d'alumine, sous la supervision du gouvernement (Gouvernement de la République de Guinée, 2023).

Par la suite, en mai 2025, le gouvernement guinéen a annoncé un examen complet de toutes les conventions signées afin d'assurer leur conformité avec le Code minier et les autres politiques nationales. Cet examen a mis particulièrement l'accent sur les obligations de raffinage de l'alumine, appelant une nouvelle fois les entreprises à démontrer des progrès vers la capacité de raffinage prévue pour 2027. Il a également porté sur l'ensemble des évaluations environnementales, les contributions au FODEL, ainsi que le respect des objectifs d'emploi et d'approvisionnement locaux.

Au cours de la même période, le gouvernement a annulé 129 permis d'exploration afin de « libérer les ressources inutilisées » pour de nouveaux investisseurs potentiels. Il a également révoqué plus de 50 licences minières pour sous-utilisation ou non-conformité. Le principal exportateur de bauxite, Emirates Global Aluminium, opérant par l'intermédiaire de sa filiale, GAC, a vu ses activités suspendues pour ne pas avoir fait progresser la raffinerie d'alumine promise, présentée dans l'Encadré 3 (Adombila, 2025 ; Samb, 2025a, 2025b).

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre légal qui, sur le papier, régit les entreprises depuis plus de 20 ans. Elles soutiennent la stratégie duale du gouvernement guinéen dans la chaîne de valeur de la bauxite. Si le pays s'engage à développer sa production d'alumine, il vise également à maintenir son leadership dans les exportations de bauxite non transformée, dans l'intention de jouer un rôle clé à ces deux étapes de la chaîne de valeur à l'avenir. La bauxite de haute qualité (d'un taux de minerai supérieur à 45 %) serait destinée à l'exportation. En comparaison, la bauxite de qualité inférieure (d'un taux de minerai inférieur à 45 %) serait utilisée pour la valorisation locale. En 2024, les entreprises minières opérant en Guinée ont déclaré une qualité moyenne non pondérée du minerai de 45,5 %, avec des opérations spécifiques variant de 42,4 % (SPIC) à 49,7 % (Chalco). D'autres entreprises minières leaders, SMB, AGB, CBG et GAC, ont indiqué des concentrations de minerai de 44,0 %, 44,8 %, 47,1 % et 46,1 %, respectivement (INS Guinée, 2025).

ENCADRÉ 3 : CAS DE LA GUINEA ALUMINA CORPORATION

Le cas de la Guinea Alumina Corporation (GAC) illustre les difficultés à maintenir le respect des engagements par les investisseurs étrangers et à faire appliquer les obligations, ainsi que le récent changement d'approche.

Appartenant à la société émiratie EGA, la GAC a commencé ses opérations en Guinée en 2019, suite à un investissement de 1,4 milliard de dollars dans l'exploitation de la bauxite. Une partie de la convention signée par l'entreprise avec l'État guinéen prévoyait la construction d'une raffinerie d'alumine d'une capacité de 1,2 million de tonnes par an d'ici 2022, comme première phase d'un complexe plus vaste de 4 millions de tonnes par an. Les concessions accordées par le gouvernement guinéen ont repoussé ce délai initial à 2026. Invoquant des défis économiques, techniques et environnementaux en Guinée, l'entreprise a accordé la priorité à la construction de la raffinerie d'alumine Al Taweelah, d'une capacité de deux millions de tonnes par an, à Abu Dhabi, inaugurée en 2019.

Malgré la signature d'un accord de coopération par GAC avec Chalco en juin 2023 pour une collaboration à la construction d'une raffinerie en Guinée (Energy Capital Power, 2023), l'absence de progrès significatifs a conduit le gouvernement guinéen à résilier l'accord minier de la GAC en juillet 2025. Cette décision est intervenue après de multiples engagements et avertissements du gouvernement guinéen. Le gouvernement guinéen avait, par exemple, averti sur le versement d'une compensation à l'État guinéen, en plus d'une participation de 15 % dans la raffinerie d'Abu Dhabi, en cas de non-pose de la première pierre avant décembre 2026. Le gouvernement a transféré le bail minier à une nouvelle entité publique, la Nimba Mining Company, sous un bail renouvelable de 25 ans.

5 VOIES STRATÉGIQUES POUR UNE TRANSITION JUSTE



Les processus institutionnels en cours témoignent d'une rupture avec le passé. Comme décrit précédemment, le gouvernement de transition guinéen prend des mesures décisives pour maximiser les bénéfices de son patrimoine minéral en bauxite (et en minerai de fer). Compte tenu de ces développements, deux questions clés se posent. La première est de savoir si ces efforts se traduiront par de réelles améliorations pour l'État, l'économie et la population de Guinée ; et la seconde est de savoir si cette valeur accrue peut être convertie en une voie de « transition juste » durable pour le pays. Ces questions nécessitent d'appréhender les actions actuelles sous un angle stratégique permettant un suivi, une analyse et une évaluation systématiques des plans et des actions.²¹

Cette section commence par exposer la démarche générale poursuivie par le gouvernement guinéen. Elle se concentre ensuite sur une catégorisation plus spécifique des options stratégiques de progression, qu'elles soient actuellement mises en œuvre ou non. Elle examine d'abord les options dont les objectifs sont liés à la chaîne de valeur, à l'industrialisation plus large et à l'économie, avant de passer à celles dont les objectifs concernent la protection, la création ou la valorisation sociale ou environnementale. Pour chacune de ces deux discussions successives, les « options stratégiques de progression » actuellement entreprises par le gouvernement guinéen sont caractérisées en termes de « leviers » et de « mécanismes » pouvant être mobilisés pour poursuivre ces options et atteindre les objectifs associés. Cette section formule également un ensemble de recommandations ciblées basées sur cette caractérisation analytique.

CARACTÉRISATION DES OPTIONS STRATÉGIQUES DE LA GUINÉE POUR ATTEINDRE UNE PROGRESSION DE LA VALEUR (« VALUE UPGRADING »)

Dans le cas de la progression de la chaîne de valeur bauxite aluminium en Guinée, afin de générer de la valeur pour l'État et le peuple guinéen, le secteur offre des opportunités significatives pour l'accroissement des bénéfices locaux. À l'avenir, la question est de savoir si la Guinée pourra atteindre une progression de la chaîne de valeur, tant dans un sens étroit que dans une perspective industrielle plus large, et de la démarche à suivre pour y arriver. Dans la mesure où cela est réalisable, une question subséquente, mais tout aussi importante demeure : celle de déterminer la possibilité et la façon dont une progression économique, sociale et environnementale plus large pourrait placer le pays sur une voie de transition juste.

L'approche de la progression appliquée dans ce document et dans le projet plus large dont il fait partie est holistique, couvrant différentes dimensions de la valeur, y compris la chaîne de valeur elle-même, en élargissant le focus aux industries dans lesquelles cette chaîne est intégrée, à l'économie au sens large, ainsi qu'aux dimensions sociale et environnementale. Cette approche est cohérente avec les transitions justes et le développement durable, en ne considérant pas les risques, coûts et dommages sociaux et environnementaux comme distincts des questions plus conventionnelles de création de valeur économique (Fanning & Raworth, 2025).

Les options présentées ci-dessous offrent des orientations et des paramètres pour les différents acteurs travaillant à la préservation,

à la progression qualitative, à la création de valeur et à l'alignement sur les résultats de la progression. Les options peuvent être diverses et peuvent également être interdépendantes, complémentaires ou contradictoires.

Pour la réalisation des options stratégiques de progression, il est nécessaire d'utiliser des leviers et des mécanismes spécifiques qui sont compris (au regard des preuves générées localement ou dans d'autres contextes) comme permettant, encourageant, déclenchant, dictant ou produisant autrement la préservation, la progression qualitative, la création et la capture de valeur, en lien avec une ou plusieurs options stratégiques. L'activation d'un levier particulier peut nécessiter plusieurs mécanismes spécifiques, susceptibles de mobiliser différents acteurs et d'activer les systèmes, structures ou processus causaux par lesquels ces leviers sont mis en œuvre.

L'analyse des interventions stratégiques de progression en termes d'options, de leviers et de mécanismes permet de gagner en clarté, en évaluation et en adaptation au fil du temps. Étant donné la complexité de la progression et son absence persistante en Guinée, il est attendu qu'aucune intervention isolée ne serait en mesure de produire des bénéfices étendus, significatifs et durables.. Les ressources limitées et les interactions entre interventions, ainsi que d'autres caractéristiques du contexte local, témoignent de la nécessité d'une évaluation minutieuse des bénéfices et de la gestion appropriée des risques connus ou émergents. Assurer l'obtention de

l'effet souhaité par un levier politique après son activation dépend fortement d'un ensemble de conditions.

Certaines des options stratégiques de progression poursuivies sont relativement simples, du moins dans le sens où elles consistent en l'application de bonnes pratiques.

Cependant, d'autres situations sont moins claires, impliquant de multiples acteurs devant naviguer dans un contexte d'opportunités complexe et opaque, soulignant alors la nécessité de cocréer la clarté et de gérer des objectifs qui se chevauchent (Hölscher, 2020).

Dans ce contexte d'opportunités opaque, les Tableaux 3, 4 et 5 construisent un « ensemble d'options » pour la progression de la chaîne de valeur, industrielle et économique (Tableau 3), sociale (Tableau 4) et environnementale (Tableau 5), respectivement. Ils incluent les leviers pertinents, mettant en évidence leurs risques et bénéfices associés, et insistent sur les conditions clés de réussite. S'ensuit une réflexion sur la mesure dans laquelle chaque levier politique est pris en compte ou mis en œuvre en Guinée, accompagnée de recommandations.

CARACTÉRISATION DES OPTIONS DE PROGRESSION DE LA CHAÎNE DE VALEUR, INDUSTRIELLE ET ÉCONOMIQUE

Cette section s'appesantit sur quatre options stratégiques se renforçant mutuellement à travers la chaîne de valeur, industrielle et économique (Tableau 3) : (1) maximisation de la rente minérale (2) développement de la chaîne de valeur (3) diversification économique, et (4) développement des infrastructures.

L'augmentation des revenus fiscaux provenant de l'exploitation de la bauxite constitue une grande priorité et une urgence. L'exploitation équitable des revenus liés au patrimoine minéral du pays est déjà une priorité clairement comprise par le gouvernement guinéen. Cette démarche entraîne des conséquences de grande portée. De plus, elle relève directement du champ d'action actuel du gouvernement, sans dépendre du comportement volontaire d'autres acteurs. Comme discuté précédemment, le déploiement d'un régime fiscal efficace, accompagné d'une stratégie de tarification équitable des minéraux, reste un chantier en cours. Le succès dépendra

du renforcement et de l'institutionnalisation des capacités efficaces, et pas seulement de la progression des règles et de l'ajout de capacités dans le secteur public, afin d'opérationnaliser et de faire appliquer les nouveaux systèmes. Sur le long terme, étant donné le rôle de premier plan de la Guinée sur le marché mondial de la bauxite, des mécanismes annexes tels que la constitution de stocks stratégiques pourront être étudiés pour la gestion de la volatilité des prix et la capitalisation la rente minérale.

De manière significative, en ce qui concerne la chaîne de valeur elle-même, cette option peut être stratégiquement reliée aux investissements de l'État dans la bauxite, à d'autres secteurs, ainsi qu'aux investissements transversaux dans les infrastructures publiques et la prestation de services. En matière d'appui à l'industrialisation, les augmentations de recettes doivent être gérées conformément à un programme solide de politique industrielle. Un autre mécanisme

spécifique pouvant être développé au fil du temps est un fonds souverain. Ces mesures devraient soutenir la diversification de l'économie vers des activités génératrices d'emplois et accélérer la modernisation des activités existantes à faible valeur ajoutée, qui constituent la colonne vertébrale de l'emploi dans le pays, principalement l'agriculture à petite échelle et le commerce informel. À mesure que la capacité de l'État à réaliser de tels investissements, que ce soit directement (par le biais des dépenses publiques) ou indirectement (par le biais du soutien politique), augmente au fil du temps, cela devrait aller de pair avec un renforcement des capacités et de la responsabilité du secteur public.

Le développement de la chaîne de valeur bauxite aluminium au-delà de l'extraction minière constitue une étape logique de progression pour la Guinée, compte tenu des plans non réalisés pour la capacité de raffinage d'alumine existante et nouvelle.

Cette démarche est aujourd'hui renforcée par la vision Simandou 2040, ravivant l'ambition d'aller au delà du raffinage de l'alumine vers le raffinage de l'aluminium et le développement d'un écosystème industriel complet. Ainsi, le pays pourra effectivement tirer des bénéfices étendus de la chaîne de valeur. La production d'alumine et d'aluminium générerait des revenus fiscaux supplémentaires significatifs, en plus du développement industriel et économique.

L'intensité énergétique et capitalistique de ces étapes de production devra être soigneusement planifiée et gérée. De plus, l'objectif de création d'emplois doit être correctement défini, compte tenu de la concentration de la création d'emplois sur les activités en aval, connexes et secondaires (comme la fabrication de machines

et équipements, la fourniture de services d'appui et la production de produits en aluminium).

Par conséquent, compte tenu de l'importance de la création d'emplois, des efforts complémentaires seront nécessaires pour l'utilisation de ces activités de production comme « tremplins » vers une stratégie socio-économique intégrée plus large pour le pays.

La coopération internationale constitue un levier complémentaire (Hermanus et coll., 2025) largement applicable (Hermanus et coll., 2025) qui, dans ce cas, pourrait permettre de nouer des partenariats stratégiques avec d'autres pays de la chaîne de valeur, en particulier d'autres pays africains et du Sud global partageant la même ambition d'accroissement de la capture de valeur nationale à partir de leurs ressources naturelles.

Une source d'influence critique et importante pour la Guinée provient de son approvisionnement dominant en bauxite de haute qualité, reconnue par le gouvernement dans sa stratégie de rétention des exportations de haute qualité parallèlement à ses ambitions de production d'alumine et d'aluminium.

L'exploitation de son « avantage d'approvisionnement » en qualité de premier producteur mondial est plus simple par rapport à la recherche d'obtention d'un avantage en matière de prix (voir Scurfield et coll., 2024 pour une discussion sur les déterminants d'une création de valeur équitable dans le secteur minier). Les conventions minières constituent un mécanisme essentiel par lequel ce pouvoir de marché peut être exercé, en prescrivant et en appliquant des conditions entre États et entre l'État et les entreprises, et en déterminant les « règles du jeu ». Alors qu'un « prix préférentiel » de la bauxite pour la valorisation locale serait complexe et aux résultats incertains, l'accès

aux ressources naturelles du pays peut être efficacement conditionné à un ensemble de dispositions (Scurfield et coll., 2024).

L'approche adoptée dans le cadre légal et politique existant du pays est globalement orientée vers les opportunités, allant au-delà de la simple valorisation locale pour l'inclusion du développement des écosystèmes industriels et l'investissement dans les infrastructures.

Le gouvernement guinéen a déjà commencé à s'engager de manière stratégique sur les questions de mutualisation des infrastructures entre entreprises afin de générer des gains d'efficacité. Cependant, il est possible de faire mieux en orientant le type d'infrastructures, leur conception spécifique et leur intégration avec les plans de prestation de services, afin de bénéficier

plus largement à l'économie. L'accès au transport et à l'énergie constitue des opportunités claires pour la planification du développement durable.

Le Tableau 3 doit être considéré comme une première itération dans un processus de recherche et d'engagement stratégique à long terme. Il n'est pas définitif et est destiné à être affiné au travers de consultations rigoureuses des parties prenantes et d'ateliers de travail. Il est à la fois ancré dans l'analyse précédente et de nature propositionnelle. Ses propositions, en particulier les recommandations, sont sujettes à de nouvelles itérations. Les risques sont identifiés de manière générale, étant donné les étapes précoces de mise en œuvre de la plupart des options.

CARACTÉRISATION DES OPTIONS DE PROGRESSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La progression sociale (Tableau 4) peut prendre différentes formes (Barrientos et coll., 2011 ; Gereffi & Lee, 2016a ; Sinclair & Coe, 2024). La création d'emplois domestiques et le développement des entreprises constituent généralement les objectifs principaux pour la création d'une activité économique durable. L'accroissement de la propriété et du contrôle locaux, le développement communautaire, l'émergence de systèmes de connaissances et de compétences, ainsi que la progression de la cohésion sociale sont d'autres formes pertinentes de progression sociale.

La promotion du développement des opportunités économiques locales, par la création directe d'emplois ou le développement d'entreprises induit par les chaînes d'approvisionnement, est prévue par la loi, à la fois par le Code minier et par la Politique de contenu local. La création d'emplois peut être poursuivie en maximisant l'emploi direct dans les opérations minières et dans les autres maillons de la chaîne de valeur. La progression de la qualité de l'emploi est essentielle pour la garantie de son bénéfice sociale (ILO, 2018 ; van der Ree, 2019).

TABLERAU 3: OPTIONS ET LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE PROGRESSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE (« ECONOMIC AND INDUSTRIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Maximisation de la rente minérale	Politique fiscale et systèmes : Réformes fiscales visant les objectifs de développement et l'élimination des failles	Peut constituer un facteur de dissuasion pour des investissements étrangers ciblés Résistance des investisseurs miniers	Maximise le revenu provenant de l'extraction minière Instaure la souveraineté fiscale	Capacités techniques de l'État (administration douanière) Capacités d'exécution de l'État Résistance aux pressions politiques Révisions régulières du régime fiscal	Régime fiscal sous révision (2025) Activement exécuté depuis 2021 Capacités limitées de l'État	Priorité à court terme, pour la maximisation des revenus issus des opérations minières
	Tarification de développement : Stratégie nationale de tarification nationale	Persistance de la sous-tarification suite à l'information asymétrique Volatilité du marché Conflits avec les sociétés minières	Garantit une valorisation équitable des ressources Réduit les pertes de revenus	Capacités techniques de l'État (tarification des commodités) Accès à une vérification indépendante des prix Mécanismes de tarification transparents Systèmes de données et de contrôles	Nouveau mécanisme de tarification international introduit en 2022 Indice des prix de la bauxite en Guinée en cours d'élaboration Faible capacité de surveillance et d'application Les pratiques bien établies de sous-évaluation des prix exigent des interventions actives	Priorités à court terme, pour passer d'une position de « preneur de prix » à celle de « décideur de prix » sur les marchés de la bauxite
	Tarification de développement : Stockage stratégique national	Coûts de stockage Volatilité des tarifs, Besoins en fonds de roulement	Maximise les revenus pendant les pics de prix Augmente le pouvoir de marché	Infrastructure de stockage Connaissance du marché Capacité de financement	Non mis en œuvre ou envisagé publiquement Pas d'infrastructure de stockage existante	Envisager à moyen terme, pour gérer la volatilité des prix à long terme

TABLERAU 3: OPTIONS ET LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE PROGRESSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE (« ECONOMIC AND INDUSTRIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Développement de la chaîne de valeur	Conditions imposées par les États et les entreprises : modifications des conventions minières	Résistance des investisseurs miniers Corruption Contestation juridique et atteinte à la réputation en cas de renégociation du contrat	Augmente la capture de valeur Force les investissements dans la chaîne de valeur Rectifie les contrats hérités défavorables (en cas de renégociation)	Capacités d'exécution de l'État Mesures de transparence et de lutte contre la corruption Lever de négociation avec les investisseurs (par exemple, permis) Consultation des investisseurs et mise en œuvre progressive	Inclus dans la législation et les conventions existantes. Activement exécuté depuis 2022	Priorité à court terme, pour faire respecter (au moins) les politiques et conventions existantes
	Mesures commerciales non tarifaires : Interdictions et quotas à l'exportation	Résistance des investisseurs miniers Impact à court terme sur la production	Augmente la capture de valeur Rend explicite le pouvoir de marché Force la modernisation des investissements	Domination durable du marché Capacités d'exécution de l'État Consultation des investisseurs et mise en œuvre progressive	L'application des conventions introduit de facto des quotas souples L'interdiction d'exportation n'est pas considérée publiquement comme une approche globale	À envisager si l'application de la convention ne donne pas de résultats
	Tarification de développement : subventions ciblées	Coûts des subventions pour les finances publiques Contestation potentielle devant l'OMC Distorsions du marché	Encourage la transformation nationale Réduit les coûts des intrants pour les industries à valeur ajoutée Attire les investissements en aval	Cadre juridique Développement d'infrastructures complémentaires Ressources financières pour la compensation des primes	Prise en compte dans la structure tarifaire du chemin de fer de Simandou (en cours d'élaboration)	Priorité à court terme pour la mutualisation des infrastructures de réseau Pour les minéraux, la priorité devrait être de tirer parti de l'« avantage de l'offre » (plutôt que de l'« avantage du prix »)
	Coopération internationale : Intégration stratégique et régionale	Partage inégal des bénéfices La concurrence l'emporte sur la coopération	La force du nombre Coûts partagés des infrastructures et des technologies Apprentissage entre pairs et collaboration	Pays et entreprises partenaires volontaires et complémentaires Accords stratégiques (par exemple, sur le commerce et l'investissement)	Membre de la CEDEAO Intégration régionale limitée Intégration stratégique limitée	Considération à moyen terme, afin de structurer des partenariats mutuellement avantageux dans la chaîne de valeur et d'accroître le pouvoir de marché

TABLERAU 3: OPTIONS ET LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE PROGRESSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE (« ECONOMIC AND INDUSTRIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Développement de la chaîne de valeur et Diversification économique	Soutien à la politique industrielle : divers, y compris une politique claire et stable	Coût d'opportunité Priorisation incorrecte	Orientation stratégique alignée sur les priorités locales	Ressources financières et technologiques disponibles Capacités d'exécution de l'État Coordination entre les entités gouvernementales Mécanismes d'engagement du secteur privé Développement d'infrastructures complémentaires	Historiquement non poursuivi Vision globale élaborée dans le cadre du projet Simandou 2040 (14 secteurs prioritaires identifiés) Cadre de politique industrielle élaboré (8 chaînes de valeur prioritaires)	Priorité croissante (à mesure que les ressources deviennent disponibles), afin de renforcer les investissements publics dans l'économie
	Investissements publics dans l'économie des Fonds souverains	Avantages différés Capture de la gouvernance	Contrôle du secteur public Stabilisation durable des recettes et capacité d'investissement Équité intergénérationnelle	Cadre juridique Capacités de gestion du fonds Conseil d'administration indépendant Règles et rapports transparents	Partie intégrante du projet Simandou 2040 Cadre juridique à établir	Priorité à court terme, pour permettre les investissements publics à moyen et long terme
	Investissements publics dans l'économie Partenariats public-privé ou coentreprises	Contrats complexes aux résultats mitigés Passif fiscal Captation réglementaire	Partage des risques et de la charge financière Exploitation de l'efficacité du secteur privé Partage/transfert des connaissances, des technologies et des compétences	Cadre juridique solide, y compris la protection des investissements Transparence des marchés publics Capacité de gestion de l'État (contrat) Conditions d'investissement attractives	Cadre juridique en place Capacité limitée de l'État Coopération public-privé poursuivie par d'autres moyens	À examiner au cas par cas

TABEAU 3: OPTIONS ET LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE PROGRESSION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE (« ECONOMIC AND INDUSTRIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Développement de la chaîne de valeur, diversification économique, et développement des infrastructures (énergie, transports)	Investissements publics dans l'économie : participation de l'État telle que prévue dans le code minier	Coût élevé du capital Corruption	Contrôle du secteur public Avantages pour l'économie et la société dans leur ensemble	Ressources financières disponibles Conditions de financement favorables Capacité de mise en œuvre technique Mesures de transparence et de lutte contre la corruption	Limitées à ce jour Un axe prioritaire de Simandou 2040 (par exemple, fonds souverain) Cadre élaboré dans le cadre de Simandou 2040 (14 secteurs prioritaires identifiés)	Priorité croissante (à mesure que les ressources deviennent disponibles), afin de renforcer la propriété publique et les avantages
Développement des infrastructures (énergie, transports)	Conditions imposées par Etat-Etat et Etat-entreprise : diverses, notamment la mutualisation, la propriété publique des infrastructures spécifiées dans les conventions minières	Résistance des investisseurs miniers Corruption	Force les investissements dans le développement des infrastructures	Capacités d'exécution de l'État Mesures de transparence et de lutte contre la corruption Levier de négociation avec les investisseurs (par exemple, permis) Consultation des investisseurs et mise en œuvre progressive	Historiquement non poursuivi Activement poursuivie depuis 2021 grâce à l'exigence de mutualisation Relations entre l'État et les entreprises toujours indépendantes (par exemple, choix technologiques)	Priorité à court terme, afin de maximiser les avantages du développement des infrastructures et d'aligner leur déploiement sur les priorités nationales

Le recours au développement des entreprises induit par la chaîne d'approvisionnement pour la création de l'emploi doit également être soumis aux exigences relatives au travail décent.

De plus, pour être significative, une telle « localisation » (Serifsoy & Ferman, 2019) devrait permettre la création d'emplois à grande échelle. Il est important que la mise en œuvre s'aligne sur les capacités locales existantes, lesquelles doivent être renforcées au fil du temps, avec des ajustements correspondants dans le processus de mise en œuvre. Des « courbes de montée en puissance » claires devraient guider les stratégies visant, respectivement, l'accroissement de contenu local et de la création d'emplois (Anzolin & Pietrobelli, 2021).

Dans tous les efforts de création et de progression de l'emploi, le développement des compétences offre une série de leviers pour générer des bénéfices sociaux. La facilitation du renforcement des capacités et des compétences – qu'il soit général ou spécifique – peut être couplée à la création d'emplois, créant une complémentarité entre la formation formelle et l'acquisition de compétences sur le terrain. Les défis éducatifs actuels de la Guinée définissent la portée et la difficulté de cette option. Des mécanismes de transition seraient nécessaires pour s'assurer de l'accès des travailleurs locaux à des postes mieux rémunérés, précédemment réservés aux travailleurs migrants.

Le bien-être des travailleurs ne peut être compris ni amélioré sans une attention similaire portée aux communautés dans lesquelles ils vivent. Les communautés affectées par l'exploitation minière nécessitent un soutien spécifique pour la gestion des risques, des dommages, des coûts, des bénéfices et

d'accès aux opportunités. En Guinée, les mesures devraient cibler l'éducation et la santé, ainsi que l'accès aux services modernes (énergie, eau, assainissement, transport, connectivité numérique), jusqu'ici très inégal et globalement limité. Malgré l'existence des mécanismes, notamment à travers les accords de développement avec les communautés et le FODEL, leur mise en œuvre nécessite une attention particulière.

La progression sociale inclut également les questions de propriété et de contrôle locaux, constituant une base essentielle pour la poursuite d'une transition juste nationale et les objectifs de développement durable. Bien que de telles ambitions soient parfois pathologisées par des acteurs étrangers (voir Caramento et coll., 2023), ces réactions reflètent souvent des intérêts externes et des hypothèses dépassées sur le développement. Différentes configurations de propriété génèrent des avantages distincts, ainsi que des risques nécessitant une gestion attentive. À l'heure actuelle, cependant, les actifs miniers guinéens largement détenus par des étrangers limitent l'influence de l'État, réduisant la participation gouvernementale à la part mandatée de 'participation gratuite' (« free carry »).

À mesure que la capacité et les ressources de l'État augmentent, des alternatives peuvent être introduites de manière réaliste, notamment, en premier lieu, l'option d'acquisition de participation supplémentaire prévue par le Code minier. Ce fait sera particulièrement important pour les activités de revalorisation locale, compte tenu de la faible 'participation gratuite' accordée par la loi pour la production d'alumine et d'aluminium. Il convient également de prêter attention à la construction d'une propriété privée

locale par les industriels guinéens, ainsi que par les travailleurs et les communautés locales ; les liens avec l'économie nationale pourraient en être renforcés.

La progression sociale ne se résume pas à la seule création de valeur. Il s'agit également de protéger ou de conserver la valeur. Il s'agit entre autres du maintien d'un niveau approprié de réduction des dommages, de gestion des risques et de progressions qualitatives, en veillant à ce que les droits humains, la participation (Consentement libre, préalable et éclairé [FPIC]) et les moyens de subsistance traditionnels soient respectés, conformément aux normes et garde-fous internationaux et nationaux pertinents (Shift, 2023 ; Wormington, 2018). Ces mesures doivent être intégrées aux actions novatrices de création de valeur.

La progression sociale est inextricablement liée à la progression environnementale (Tableau 5), essentielle au bien-être social et au progrès (Fanning & Raworth, 2025 ; Gupta et coll., 2024). La chaîne de valeur bauxite aluminium cause d'importants dégâts environnementaux, y compris la pollution aérienne, la pollution de l'eau, et la pollution du sol (Montmasson-Clair & Hermanus, 2025). Il existe des répercussions indirectes sur la santé et le bien-être des humains. Comme pour la progression sociale, la mise en œuvre effective de cadres politiques et réglementaires solides, par le renforcement des capacités et l'autonomisation des agences et des autorités locales, constitue une priorité à court terme.

Il est également possible d'explorer davantage de leviers de régénération qui améliorent activement les systèmes socio-écologiques (Krishnan et coll., 2023). Il est possible de coupler des options de progression sociale et environnementale. Celles-ci incluent l'exploration de solutions basées sur la nature pour les problèmes d'infrastructure, des modèles d'affaires de régénération avec des certifications permettant l'accès aux chaînes d'approvisionnement « vertes », ainsi que le développement de programmes de R et D adaptés aux besoins, aux exigences et au contexte global du pays. Le développement de solutions locales et la « localisation » des innovations étrangères constituent l'une de ces voies.

Comme le Tableau 3, les Tableaux 4 et 5 doivent être considérés comme une première étape d'un processus de recherche et d'engagement stratégique à long terme. Ils ne sont pas définitifs et sont destinés à être affinés au travers de consultations rigoureuses des parties prenantes et d'ateliers de travail. Ils sont à la fois ancrés dans l'analyse précédente et de nature propositionnelle. Leurs propositions, notamment les recommandations, sont sujettes à de nouvelles itérations. Les risques sont identifiés de manière générale, étant donné les étapes précoces de mise en œuvre de la plupart des options.

TABEAU 4 : OPTIONS STRATÉGIQUES ET LEVIERS POUR UNE PROGRESSION SOCIALE (« SOCIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Création d'emplois	Politique d'emploi local : Cibles et quotas	Les entreprises pourraient contourner les exigences Manque d'alignement avec les capacités locales	Création d'emplois Renforce la légitimité sociale de l'exploitation	Capacités d'exécution de l'État Infrastructures d'éducation/de formation Systèmes de données sur le marché du travail Systèmes d'enregistrement et de vérification des entreprises Processus d'approvisionnement transparents	Obligatoire en vertu de la loi Activement exécuté depuis 2021	Priorité à court terme : stimuler la création d'emplois et le développement des compétences
	Politique d'emploi local : Programme pour un travail décent, incluant l'égalité des sexes et l'inclusion sociale	Peut diminuer le taux de création d'emplois locaux à court et moyen terme Les entreprises pourraient contourner les exigences	Amélioration des conditions de travail Renforce la légitimité sociale de l'exploitation	Cadre juridique Capacités d'exécution de l'État Capacité d'inspection du travail Mécanismes de dialogue tripartite	Obligatoire en vertu de la loi Le manque de capacités entrave la mise en œuvre	Priorité à court terme : améliorer les conditions de travail
Développement des entreprises	Politique relative au contenu local : Code minier et loi sur le contenu local (et forums de mise en œuvre) Politique industrielle : Programme de soutien aux PME	Contournement / mise en œuvre symbolique Manque d'alignement des capacités locales Faible taux de réussite Manque d'adéquation avec la demande locale	Renforce les capacités et la valeur au fil du temps Construit un écosystème local de petites entreprises Soutient l'innovation et l'entrepreneuriat	Capacités d'exécution de l'État Systèmes d'enregistrement et de vérification des entreprises Processus d'approvisionnement transparents Alignement des infrastructures de développement des entreprises Ressources financières disponibles Infrastructure sociale (incubateurs, etc.) Lien avec la politique de contenu local	Obligatoire en vertu de la loi Activement exécuté depuis 2021 Infrastructure et ressources limitées pour soutenir les PME Inclus comme pilier du Simandou 2040	Priorité à court terme : développer un réseau industriel local Priorité à court terme, pour permettre une augmentation du contenu local

TABEAU 4 : OPTIONS STRATÉGIQUES ET LEVIERS POUR UNE PROGRESSION SOCIALE (« SOCIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Développement des capacités et des compétences	Développement des compétences : Programmes de formation liés à l'emploi	Fuite des cerveaux après la formation Inadéquation entre la formation et les opportunités réelles Coûts élevés par rapport à l'adoption	Développe les capacités techniques nationales Réduit la dépendance vis-à-vis des travailleurs étrangers Crée des effets multiplicateurs dans l'économie	Établissements d'enseignement de qualité (ou partenariats avec des établissements étrangers) Partenariats entre l'industrie et l'enseignement Mesures incitatives pour la rétention / mécanismes de fidélisation Mécanismes de financement durables	Activement poursuivi dans le cadre du projet Simandou 2040 Aucune stratégie claire mise en place pour limiter la fuite des cerveaux	Priorité à court terme : améliorer la création d'emplois et les opportunités de développement commercial
Propriété et contrôle locaux	Propriété de l'État : Actionnariat de l'État tel que prescrit par le Code minier	Dissuade les investissements (étrangers)	Génère des revenus passifs	Transparence et responsabilité	Mandaté et mis en œuvre (15 % de participation gratuite) Option d'augmentation du capital public non retenue	Augmentation du capital public à envisager au cas par cas à long terme
	Propriété d'entreprises privées nationales : Prescriptions par le biais de conventions minières	Peut dissuader certains investissements étrangers Ne se traduit pas par des avantages pour le pays	Favorise l'émergence d'un groupe d'industriels locaux	Conditions liées aux avantages pour l'économie dans son ensemble	Propriété locale exclusive pour les permis d'exploration pour les opérations semi-industrielles	Considération à moyen terme, pour soutenir le développement d'un réseau industriel local
	Propriété communautaire et des travailleurs : Prescriptions par le biais de conventions minières	Peut dissuader certains investissements étrangers	Se traduit par des avantages pour la communauté Renforce la légitimité sociale de l'exploitation	Gestion inclusive et transparente des avantages	Pas d'appropriation par la communauté ou les travailleurs Pas activement recherché Pas de capacité locale pour gérer une éventuelle implication	Considération à moyen terme, pour l'accroissement des avantages locaux et la légitimité sociale de l'exploitation

TABLERAU 4 : OPTIONS STRATÉGIQUES ET LEVIERS POUR UNE PROGRESSION SOCIALE (« SOCIAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Développement communautaire (éducation, santé, sécurité)	Programmes de partage des avantages : Prescriptions par le biais de conventions minières associées à des mécanismes de mise en œuvre conçus et gérés de manière appropriée	Accaparement des avantages par l'élite Conflits communautaires liés à la répartition Manque de transparence	Participation directe de la communauté aux avantages miniers Renforce la légitimité sociale de l'exploitation Répond aux griefs historiques	Mécanismes de consultation communautaire Structures de gouvernance transparentes Audits et rapports réguliers	Les accords de développement avec les communautés locales sont obligatoires en vertu de la loi Faiblesse de l'application et du contrôle ISE des sociétés minières limités	Considération à moyen terme, pour l'accroissement des avantages locaux et la légitimité sociale de l'exploitation
	Cloisonnement des recettes : Prescriptions par le biais de conventions minières, associées à une administration efficace par le FODEL	Rigidité dans l'allocation budgétaire Inadéquation avec les besoins réels Frais administratifs généraux	Garantit le financement des secteurs prioritaires Empêche le détournement des recettes Engagement à long terme en faveur du développement	Cadre juridique / constitutionnel Organismes de contrôle indépendants Formules d'allocation claires et transparentes	Fonds de développement économique local (FODEL) en place Activement poursuivi dans le cadre du projet Simandou 2040	Réflexion continue pour améliorer l'impact des fonds alloués
Cohésion sociale	Prise de décision participative et inclusive : Renforcement des capacités et mise en œuvre des autorités compétentes et des exigences légales	Retards dans la mise en œuvre du projet Augmentation des coûts de transaction	Réduit les conflits Renforce la légitimité sociale et environnementale des activités Garantit la durabilité sociale et environnementale des activités	Reconnaissance juridique des droits communautaires et du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) Processus décisionnels transparents	La Guinée n'est pas signataire de la Convention 169 de l'OIT Le FPIC n'est pas inscrit dans la loi Processus de consultation inefficaces	Priorité à court terme : améliorer la légitimité sociale des activités

TABLEAU 5 : OPTIONS ET LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE PROGRESSION ENVIRONNEMENTALE (« ENVIRONMENTAL UPGRADING »)

OPTION STRATÉGIQUE	LEVIER : MÉCANISME	RISQUES	AVANTAGES	CONDITIONS FAVORABLES	STATUT	RECOMMANDATION
Cadres politiques et réglementaires	Politique environnementale : Conception du processus de mise en œuvre et application avant, pendant et après l'activité	Peut ralentir certains investissements Les entreprises pourraient contourner les exigences	Prévient directement les dégâts environnementaux et les coûts socio-économiques Permet la réutilisation des terres après l'exploitation minière Prévient les responsabilités environnementales à long terme	Capacités d'exécution de l'État Alignement des incitations/ intérêts à l'échelle de l'État Normes de mise en œuvre, mécanismes et processus décisionnels clairs	Cadre juridique en place Historiquement négligé Historiquement, l'application de la loi par l'État, et ses capacités ont été faibles. Considération croissante depuis 2021	Priorité à court terme : atténuer les impacts socio-environnementaux
Normes et règles relatives à la chaîne d'approvisionnement	Certification de durabilité : Systèmes internationaux d'empreinte géochimique et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement	Manque de contrôle national	Donne accès à la CVM	Capacités de certification et de surveillance Attrait du marché (club d'acheteurs)	Certification volontaire, uniquement externe Aucune capacité locale Non poursuivi actuellement	Envisagé à moyen terme, en phase avec le développement du marché de l'« aluminium vert »
Innovation efficace en termes de ressources et régénératrice	Politique industrielle : Soutien à la conception durable	Capacité d'innovation nationale limitée Dépendance technologique vis-à-vis des fournisseurs étrangers Coûts de R et D élevés	Adoption incertaine Réduit l'empreinte environnementale Développe les capacités en matière de technologies vertes Accès aux marchés haut de gamme	Ressources financières disponibles Institutions de recherche et expertise Partenariat avec des fournisseurs de technologies	Non poursuivi actuellement Pas de capacité locale en matière de R et D Innovation et déploiement technologiques impulsés par des facteurs externes	Une réflexion à long terme pour créer un écosystème propice à la modernisation

6 CONCLUSION



Le gouvernement de transition de la Guinée a conduit le pays vers un tournant critique de son histoire économique. À la suite du coup d'État de 2021, dans un contexte politique et institutionnel tendu, il a mené des interventions délibérées allant à l'encontre des schémas enracinés d'extraction par des acteurs étrangers. La production d'alumine, envisagée comme la première étape d'un complexe de raffineries, a connu des périodes de stagnation, de déclin et même de suspension, mais jamais l'accélération n'a été clairement énoncée dans les politiques et la législation. Alors que les investissements directs étrangers et les exportations ont augmenté, le pays a supporté les coûts, mais n'a guère profité de ses abondantes richesses minières.

Malgré son statut de premier producteur mondial de bauxite, la Guinée n'a historiquement capté qu'une fraction de la chaîne de valeur, avec des recettes fiscales limitées, une création d'emplois négligeable, un développement des infrastructures restreint et une pauvreté persistante. La structure économique dualiste du pays, caractérisée par une enclave minière à forte valeur opérant parallèlement à une économie informelle de subsistance, a généré une croissance macroéconomique en termes de PIB sans amélioration significative de la chaîne de valeur, de l'industrialisation, de l'économie, du social ou de l'environnement.

À ce stade, une série d'interventions décisives a amorcé une réorientation fondamentale du modèle de développement basé sur les ressources de la Guinée. Depuis 2021, le nouveau gouvernement a engagé un programme de réformes politiques et institutionnelles sans précédent, rendant visible une nouvelle trajectoire de développement. Par l'application d'obligations contractuelles longtemps ignorées, l'introduction de mécanismes de prix de référence, la révision des conventions minières et l'expulsion des opérateurs non conformes, l'État a signalé sa détermination à exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles. Le portefeuille de projets de raffineries d'alumine témoigne des réels efforts déployés pour aller au-delà de l'extraction brute des minéraux. Ces actions s'inscrivent dans une approche politique cohérente, dans le cadre plus large de la vision Simandou 2040.

Compte tenu à la fois de l'ampleur du défi et de l'ambition de l'État, le paysage des opportunités existe assurément, mais il est complexe, avec de nombreux obstacles et incertitudes. Un éventail d'options de progression stratégique est envisagé ou activement poursuivi, avec des leviers et mécanismes allant de relativement simples à opaques et très risqués.

Ce document a cherché à les analyser à travers un cadre analytique permettant de catégoriser et de clarifier ces options selon différentes dimensions de progression. Il est nécessaire de souligner que cette approche heuristique constitue une première étape dans un processus itératif visant à comprendre et évaluer les options stratégiques de progression pour une mise en œuvre efficace. Ces options doivent être comprises selon leur propre mérite et en relation les unes avec les autres. Aucune option, prise isolément, ne détient à elle seule la clé du succès, et toutes nécessiteront des tactiques de mise en œuvre adaptatives.

Le développement de la capacité et des compétences institutionnelles, y compris la capacité stratégique, des partenaires étatiques et non étatiques, est essentiel à toute option stratégique. La capacité stratégique est requise pour l'analyse des cadres réglementaires, la conception d'interventions durables, l'application des réglementations, la gestion des projets industriels complexes et l'orientation des recettes vers des investissements productifs. La garantie de raffinage de l'alumine comme tremplin vers une industrialisation plus large, et non pas simplement comme moyen de remplacement d'une enclave par une autre, exige une coordination stratégique entre le gouvernement, les acteurs du secteur privé et la société civile. L'empreinte environnementale de l'extraction de la bauxite et de la production d'alumine nécessite des mécanismes robustes de protection et d'engagement des communautés, ayant historiquement fait défaut.

Les efforts déployés par la Guinée pour redéfinir les règles du développement minier revêtent une importance bien au-delà de ses frontières. Alors que l'économie mondiale accélère sa transition vers des trajectoires à émissions nettes nulles, les transitions numériques s'entremêlent avec une augmentation des dépenses militaires. Si des opportunités existent pour les pays riches en minéraux, il en va de même pour les risques, ainsi que pour les coûts et dommages bien connus. L'expérience de la Guinée fournira des enseignements cruciaux sur la manière dont les pays riches en minéraux peuvent tirer parti de leur domination stratégique du marché minier pour la négociation de meilleures conditions, le respect des exigences de transformation locale et le traçage d'une voie vers un développement inclusif et durable. L'étude du cas guinéen peut également éclairer le potentiel de la coopération internationale comme levier pour des transitions justes dans les pays partenaires potentiels.

La terre rouge de Boké a longtemps été extraite pour la construction des infrastructures et des industries du monde. La question est désormais celle de savoir si elle peut enfin contribuer à la construction d'un avenir différent pour la Guinée. Les années à venir mettront à l'épreuve non seulement la détermination du gouvernement guinéen et la capacité de ses institutions, mais aussi le soutien de la communauté internationale pour des modèles de gouvernance des ressources plus équitables. Les enjeux ne pourraient être plus importants pour les 14,5 millions d'habitants de la Guinée.

RÉFÉRENCES

- Adombila, M. A. (2025, May 16). Guinea repossess 51 mining licences, information minister says. Reuters. <https://www.reuters.com/world/africa/guinea-repossess-51-mining-licences-information-minister-says-2025-05-16/>
- Anzolin, G., & Pietrobelli, C. (2021). Local content policies: Why mining need consistent policy packages to support capabilities development. *The Extractive Industries and Society*, 8(1), 395–399. <https://doi.org/10.1016/J.EXIS.2020.11.013>
- Ayala, A., Benchekroun, S., Ait-Hssaine, Z., Montmasson-Clair, G., & Hermanus, L. (2026). Leveraging the phosphate value chain for just transitions: Morocco's upgrading pathway.
- BAD. (2021). Country Priority Plan and Diagnostic of the Electricity Sector: Guinea. <https://www.afdb.org/sites/default/files/2021/11/22/guinea.pdf>
- Banque mondiale. (1992). Strategy for African Mining. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/722101468204567891/pdf/multi-page.pdf>
- Banque mondiale. (2025). Guinea Economic Update. www.worldbank.org
- Banque mondiale. (2025). La Banque mondiale en Guinée. www.worldbank.org
- Barrientos, S., Gereffi, G., & Rossi, A. (2011). Economic and social upgrading in global production networks: A new paradigm for a changing world. *International Labour Review*, 150(4). https://scholars.duke.edu/publication/879668?utm_source=chatgpt.com
- Barry, A., Sylla, M., & Bah, S. (2024). Environmental impacts of uncontrolled waste collection in Guinea. *Journal of Environmental Protection*, 15(4), 327–342. <https://doi.org/10.4236/gep.2025.131016>
- Caramento, A., Saunders, R. G., & Larmer, M. (2023). The Return of Resource Nationalism to Southern Africa – Introduction. *Journal of Southern African Studies*, 49(3), 339–357. <https://doi.org/10.1080/03057070.2023.2272547>
- Choudhary, R., Ruch, F., & Skrok, E. (2024). Taxing for Growth: Revisiting the 15 Percent Threshold. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099062724151523023/pdf/P1778861e0c40b081186a61ced16cac6cde.pdf>
- Diallo, M., Sow, A., & Keita, F. (2025). Household waste management in the cities of Guinea: Case of the city of Kamsar – Republic of Guinea – West Africa. *World Journal of Advanced Research and Reviews*, 18(1), 877–887. https://journalwjarr.com/sites/default/files/fulltext_pdf/WJARR-2025-3876.pdf
- Dian Balde. (2025). Guinea's Mining-Led Development Gamble - A Political Economy Inquiry into the Path Toward a Developmental State.

- Fanning, A. L., & Raworth, K. (2025). Doughnut of social and planetary boundaries monitors a world out of balance. *Nature*, 646(8083), 47–56. <https://doi.org/10.1038/s41586-025-09385-1>
- FMI. (2021). Guinea: Selected Issues. <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2021/147/article-A001-en.xml>
- FMI. (2024). Guinea: 2024 Article IV Consultation. <https://www.imf.org/en/publications/cr/issues/2024/05/17/guinea-2024-article-iv-consultation-and-request-for-disbursement-under-the-rapid-credit-549110>
- FMI. (2024). Potential impact of the Simandou iron ore project. <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/view/journals/002/2024/131/article-A001-en.pdf>
- Gereffi, G., & Lee, J. (2016). Economic and social upgrading in global value chains and industrial clusters: Why governance matters. *Journal of Business Ethics*, 133(1), 25–38. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2373-7>
- Gerits, F. (2019). The postcolonial cultural transaction: rethinking the Guinea crisis within the French cultural strategy for Africa, 1958–60. *Cold War History*, 19(4), 493–509. <https://doi.org/10.1080/14682745.2019.1576170>
- Gouvernement de la République de Guinée. (2023, janvier 13). Construction de raffineries : les autorités de la transition déterminée à traduire ce rêve en réalité. <https://gouvernement.gov.gn/construction-de-raffineries-les-autorites-de-la-transition-determinee-a-traduire-ce-reve-en-realite/>
- Gouvernement de la République de Guinée. (2020). Plan national de développement économique et social (PNDES II). Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.
- Grinberg, I., Laparra, M., & Mioche, P. (2016). What bauxite strategy did French aluminium producers adopt? *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 55(2), 84–103. <https://doi.org/10.3917/cha.055.0084>
- Gupta, J., Bai, X., Liverman, D.M., Rockström, J., Qin, D., Stewart-Koster, B., Rocha, J.C., Jacobson, L., et coll. (2024). A just world on a safe planet: a Lancet Planetary Health–Earth Commission report on Earth-system boundaries, translations, and transformations. *The Lancet Planetary Health*; September 2024. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(24\)00042-1](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(24)00042-1)
- Hermanus, L., & Montmasson-Clair, G. (2025). China and Africa's mineral value chains.
- Hermanus, L., Dane, A., Ayala, A., Montmasson-Clair, G., Govindsamy, L., & Khanna, M. (2025). Characterising Whole-of Economy, Whole-of-Society Just Transitions Across Economic and Social Systems, and Identifying Levers for Operationalisation. Draft Technical Papers Compendium G20 ECSWG.

- Humphrey, J., & Schmitz, H. (2002). How Does Insertion in Global Value Chains Affect Upgrading in Industrial Clusters? *Regional Studies*, 36(9), 1017–1027.
<https://doi.org/10.1080/0034340022000022198>
- Hölscher, K. (2020). *Capacities for Transformative Climate Governance*. Palgrave Macmillan.
- IGF. (2023). Establishing a Reference Price for Bauxite Gets Fair Returns for Guinea.
www.igfmining.org/impactstory/guinea-bauxite-reference-price/
- IGF. (2025). Transfer Pricing. <https://www.igfmining.org/financial-benefits/global-mining-tax-initiative/transfer-pricing/>
- Jégourel, Y. (2015). A Chequered African History of Commodity Markets, Part One: Bauxite and Aluminium. <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PB-1521.pdf>
- Karkare, P., Byiers, B. and Cissé, M. (2025). A political economy analysis of skills development for the bauxite processing industry in Guinea. ECDPM/UNIDO.
- Klein, A.-L. (2024). WALNG Group fournira de l'électricité aux secteurs de l'énergie et des mines de Guinée-Conakry d'ici 2025. <https://energycapitalpower.com/walng-group-fournira-de-lelectricite-aux-secteurs-de-lenergie-et-des-mines-de-guinee-conakry-dici-2025/>
- Knierzinger, J. (2018). *Bauxite Mining in Africa: Transnational Corporate Governance and Development*. Palgrave. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-52706-2>
- Krishnan, A., De Marchi, V., & Ponte, S. (2023). Environmental Upgrading and Downgrading. *Economic Geography*, 99(1), 25–50. <https://doi.org/10.1080/00130095.2022.2100340>
- Le Monde, & AFP. (2021). Tentative de coup d'État en Guinée. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/05/guinee-tentative-de-coup-d-etat-les-putschistes-disent-avoir-pris-le-president-et-dissoudre-les-institutions_6093490_3212.html
- Lianhe Zaobao. (2021). Guinea coup: Why did China speak up? <https://www.thinkchina.sg/politics/guinea-coup-why-did-non-interventionist-china-speak>
- Ministère des Mines et de la Géologie (2022). *Stratégie nationale de transformation locale des minerais*. Gouvernement de la Guinée.
- Montmasson-Clair, G., & Hermanus, L. (2025). Beyond raw ore: Value chain upgrading and just transition in bauxite-rich countries.
- Montmasson-Clair, G., Hermanus, L., & Dane, A. (2024). Navigating the African opportunity landscape for value chain upgrading in the global scramble for critical minerals: Delineating the opportunity landscape.

Odubajo, T., Ishola, E. B., & Lecturer, S. (2024). ECOWAS Protocol on Democracy and Good Governance. Southern Journal for Contemporary History, 49(1). <https://doi.org/10.38140/sjch.v49i1.6874>

OIT. (2018). A just transition towards sustainable economies and societies for all. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ILO-JT.pdf?utm_source=chatgpt.com

Pipkin, S., & Fuentes, A. (2017). Spurred to Upgrade: A Review of Triggers and Consequences of Industrial Upgrading in the Global Value Chain Literature. World Development, 98, 536–554. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.05.009>

Reuters. (2018). Sanctions-hit Rusal restarts alumina refinery in Guinea. Reuters.

S&P Global Ratings. (2025). Republic of Guinea Assigned “B+/B”. <https://www.spglobal.com/ratings>

Samb, S. (2025). Guinea cancels 129 exploration permits, further tightening control. Reuters. https://www.tradingview.com/news/reuters.com%2C2025%3Anewsml_L5N3RZ0FD%3A0-guinea-cancels-129-exploration-permits-further-tightening-control/?utm_source=chatgpt.com

Samb, S. (2025). Guinea revokes Emirates Global Aluminium concession, transfers assets to local firm. Reuters.

Schmidt, E. (2007). Cold War and Decolonization in Guinea, 1946–1958. Ohio University Press.

Scurfield, T., Salomon, M., & Olan’g, S. (2024). Six Keys to Unlocking Equitable Value Addition. <https://resourcegovernance.org/publications/six-keys-unlocking-equitable-value-addition-mining>

Serifsoy, A., & Ferman, M. (2019). Localization based dynamics in the renewable energy sector. JMML, 6(2), 95–102. <https://doi.org/10.17261/pressacademia.2019.1037>

Shift. (2023). Just Transition & Just Resilience. <https://shiftproject.org/wp-content/uploads/2023/02/Climate-Report-Feb-15-2023-2.pdf>

Sinclair, L., & Coe, N. (2024). Critical mineral strategies in Australia: Industrial upgrading without environmental or social upgrading. Resources Policy, 91. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2024.104860>

Tietz, A. (2022). Ce Qui Reste. https://digitalcommons.iwu.edu/intstu_honproj/24/

Tossou, E. (2025). A ‘Guinea Bauxite Index’. <https://www.ecofinagency.com/news/2808-48224-a-guinea-bauxite-index-could-bring-transparency-if-the-world-buys-in>

UNIDO, & Global Policy Incubator. (2021). Industrial Diagnostic Study in Guinea 2021. <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2023-01/Microsoft-Word-Guinea-Industrial-Diagnostics-en.pdf>

Union Africaine. (2021). Communiqué of the 1030th meeting of the African Union Peace and Security Council on the situation in the Republic of Guinea. <https://www.peaceau.org/uploads/eng-finalcommuniqué-situation-in-guinea-10-sept-2021.pdf>

van der Ree, K. (2019). Promoting Green Jobs: Decent Work in the Transition to Low-Carbon, Green Economies. *International Development Policy*, 11, 248–271. <https://doi.org/10.4000/poldev.3107>

Wormington, J. (2018). What Do We Get Out of It?" The Human Rights Impact of Bauxite Mining in Guinea. Human Rights Watch.

NOTES DE FIN DE TEXTE

¹ La présente note d'analyse fait partie d'une série. Un rapport préliminaire, intitulé « Navigating the African opportunity landscape for value chain upgrading in the global scramble for critical minerals: Delineating the opportunity landscape » offre un aperçu de la fenêtre d'opportunités pour les pays du Sud (Montmasson-Clair et coll., 2024a). Un autre document analyse les dynamiques mondiales qui façonnent la chaîne de valeur de la bauxite à l'aluminium (Montmasson-Clair & Hermanus, 2025). Deux autres études de cas, l'une sur la chaîne de valeur du phosphate au Maroc (Ayala et coll., 2026) et l'autre sur la chaîne de valeur du cuivre et du cobalt en République démocratique du Congo en Zambie (à venir) complètent cette note de politique. Un dernier article analyse les relations sino-africaines et les opportunités pour des voies de transition juste mutuellement bénéfiques (Hermanus & Montmasson-Clair, 2025).

² Le Système d'échange d'électricité ouest-africain est une initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui relie les systèmes électriques à travers l'Afrique de l'Ouest pour faciliter le commerce électrique transfrontalier, améliorer la fiabilité de l'approvisionnement et soutenir un marché électrique régional unifié.

³ Les investissements industriels peuvent générer des bénéfices sociaux plus grands à travers l'emploi, l'accès à l'infrastructure, les dépenses publiques bénéfiques et les retombées économiques, créant de nouvelles opportunités. Puisque tous ces investissements sont liés (en amont, en aval, et de façon connexe), le but serait de maximiser les bénéfices, de poursuivre « la progression sociale » (Gereffi & Lee, 2016b).

⁴ Voir plus de données de la Banque mondiale sur la pauvreté multidimensionnelle ici : <http://documents.worldbank.org>.

⁵ Voir plus de données de l'OMS et de l'UNICEF sur la Guinée ici : <https://data.unicef.org>.

⁶ Voir les données ici : <https://data.worldbank.org>.

⁷ Voir les données ici : <https://hdr.undp.org>.

⁸ Voir les données ici : <https://data.worldbank.org>.

⁹ Le gouvernement guinéen qualifie les raffineries d'alumine proposées de « pôles » ou « clusters » parce qu'elles sont conçues comme des zones industrielles intégrées, reliées aux infrastructures partagées telles que la production d'électricité, les corridors ferroviaires et les installations portuaires. Cette terminologie apparaît dans la politique nationale d'industrialisation et les conventions minières, qui envisagent le développement de l'alumine comme faisant partie de centres de transformation spatialement concentrés plutôt que comme des usines isolées (Gouvernement de la République de Guinée, 2020 ; Ministère des Mines et de la Géologie, 2022).

¹⁰ Ces projections prennent appui sur une moyenne de 2,5 tonnes de bauxite pour chaque tonne d'alumine produite.

¹¹ Oury a succédé en février 2024 à Bernard Goumou, qui occupait le poste de Premier ministre depuis juillet 2022, après le retrait contraint de Mohamed Béavogui, Premier ministre du gouvernement de transition, suite à des problèmes de santé.

¹² Boycotté par les partis de l'opposition, le référendum fut facilement adopté, avec 89% des votes en faveur de la proposition.

¹³ Les taxes à l'extraction et à l'exportation applicables au fer et aux autres métaux, comme le cuivre, l'étain, le nickel et le zinc, s'élèvent respectivement à 3 % et 2 % de leur valeur à l'exportation.

¹⁴ Le prix de transfert désigne les transactions par lesquelles des entreprises échangent des biens ou des services contre rémunération avec d'autres sociétés qui leur sont affiliées. Le transfert de prix abusif (ou « transfer mispricing ») se produit lorsqu'une entreprise vend des biens ou des services à une autre entreprise liée à un prix surévalué ou sous-évalué afin d'affecter les bénéfices à une juridiction à fiscalité réduite. Étant donné que ces transactions sont internes à une multinationale, elles ne sont souvent pas soumises à la tarification du marché. Cette situation rend difficile la distinction entre une tarification de transfert légitime et une manipulation des prix de transfert. Dans le cas des entreprises minières, la manipulation des prix de transfert peut être globalement regroupée en deux catégories : la vente de minerais et/ou de droits miniers à des parties liées, et l'achat ou l'acquisition de divers biens, services et actifs auprès de parties liées (IGF, 2025).

¹⁵ La sous-capitalisation (thin capitalisation) désigne la situation dans laquelle une entreprise est financée par un niveau d'endettement relativement élevé par rapport aux apports en capital propres des actionnaires.

¹⁶ Les estimations couvraient uniquement 12 entreprises (neuf (9) dans le secteur de la bauxite et trois (3) dans le secteur de l'or industriel) pour lesquelles des données étaient disponibles.

¹⁷ Le CBIX est le premier indice mondial des prix de bauxite et le plus largement cité, développé par CM Group pour refléter les conditions du marché des importations de bauxite en Chine. Il s'agit d'un prix ajusté en fonction de la valeur d'usage, qui prend en compte l'utilité de la bauxite pour les producteurs, et repose sur des moyennes pondérées par le commerce d'un échantillon représentatif des importations chinoises de bauxite sur une période d'environ une semaine.

¹⁸ Cette participation publique est détenue et gérée par la Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI), qui exerce les droits de vote, perçoit les dividendes, assure le suivi des performances des entreprises et représente les intérêts de l'État lors des assemblées générales des actionnaires.

¹⁹ Cette participation publique est détenue et gérée par la Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI), qui exerce les droits de vote, perçoit les dividendes, assure le suivi des performances des entreprises et représente les intérêts de l'État lors des assemblées générales des actionnaires.

²⁰ La nouvelle loi a également créé un organisme dédié, l'Autorité de régulation et de contrôle du contenu local (ARCCL), chargé de suivre et de faire respecter la mise en œuvre.

²¹ Cette section s'appuie sur l'évolution de la réflexion des auteurs et de l'équipe projet au sens large. Elle est intégrée et réitérée à travers divers rapports, notamment Ayala et coll., 2026 ; Hermanus & Montmasson-Clair, 2025 et Montmasson-Clair & Hermanus, 2025. Elle fait partie d'un cadre émergent d'« amélioration » (« upgrading ») qui considère le renforcement des chaînes de valeur au regard d'un ensemble plus large de « dimensions », en s'étendant à la progression industrielle et économique globale, tout en intégrant les dimensions sociales et environnementales. Ce tableau s'appuie également sur la conceptualisation de la coopération internationale comme levier pour des transitions justes (Hermanus et coll., 2025).

A PROPOS DE SOUTHERN TRANSITIONS

Southern Transitions est un groupe de réflexion et d'action (think-and-do-tank) spécialisé dans le climat et les transitions, œuvrant à l'avancement de transitions justes dans le Sud Global. **Nous travaillons à favoriser la réalisation d'opportunités économiques transformatrices au sein de systèmes en mutation, en émergence et en expansion dans le cadre de la transition.** Ancrés dans le Sud Global, nous avons une expérience forte pour rapprocher acteurs publics et privés, et nous insufflons dans nos travaux un esprit entrepreneurial, innovant et tourné vers la mise en œuvre. Nous nous appuyons sur notre réseau en expansion pour générer de manière collaborative des idées, des données et des expérimentations au service de transitions justes.

Pour concrétiser notre vision et notre mission, nous avons mis en place un programme de travail articulé autour de quatre axes initiaux : **apporter un appui technique pour la poursuite de transitions justes** dans les processus multilatéraux et dans les pays du Sud ; formuler des modèles économiques viables ainsi que des **trajectoires prospectives permettant aux pays du Sud de saisir les opportunités de montée en gamme dans les chaînes de valeur ; cartographier et analyser les risques économiques réels induits par la transition ainsi que les opportunités de transformation dans et pour le Sud** ; et soutenir la mise en œuvre des politiques publiques et des initiatives du secteur privé **à travers l'expérimentation**, la collaboration et l'apprentissage, afin de débloquer des projets de transition juste dans le Sud Global.

Citer cette note : Montmasson-Clair, G., Hermanus, L. & Benchekroun, S. (2026). Reconquérir la terre rouge : Voies vers une transition juste en Guinée, Southern Transitions, Le Cap.

Cette note francophone est une traduction de la version originale anglophone, disponible [ici](#).



info@southerntransitions.org
southerntransitions.org